

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

MINISTÈRE D'ÉTAT

BULLETIN DE DOCUMENTATION



11^e Année

OCTOBRE 1955

N° 10

SOMMAIRE

1. Mémorial (mois d'octobre)	262
2. La Journée Commémorative Nationale 1955.	262
3. Le Dixième Anniversaire de l'Organisation des Nations Unies.	263
4. Visite d'une Délégation de la Chambre des Députés en U. R. S. S.	265
5. Rencontre à Luxembourg de M. Edgar Faure, Président du Conseil des Ministres Français, et de M. Conrad Adenauer, Chancelier de la République Fédérale d'Allemagne	267
6. Le Centenaire de la Maison de Santé d'Ettelbruck.	268
7. L'Inauguration du nouveau Pont sur la Sûre à Rosport	277
8. Mgr. Henri Schmit, Curé de la Cathédrale de Luxembourg, fête son Jubilé d'or sacerdotal	278
9. L'énergie au Grand-Duché de Luxembourg	279
10. Nouvelles Diverses	295
11. Nouvelles de la Cour	299
12. Le Mois en Luxembourg (mois d'octobre)	299

SERVICE INFORMATION ET PRESSE

18, RUE ALDRINGER
LUXEMBOURG

Mémorial (mois d'octobre)

Ministère des Finances.

Un arrêté grand-ducal du 29 septembre 1955 règle le service téléphonique.

Un arrêté grand-ducal du même jour modifie l'arrêté grand-ducal du 27 juin 1950, fixant les quotes-parts de taxes luxembourgeoises pour les services télégraphique et téléphonique internationaux.

*

Ministère de l'Agriculture.

Le régime des céréales panifiables fait l'objet d'une série d'arrêtés ministériels du 13 sep-

tembre 1955 publiés au « Mémorial » du 22 octobre 1955.

*

Ministère de l'Education Nationale.

Un arrêté grand-ducal du 13 octobre 1955 règle le plan d'études des Cours Supérieurs de philosophie et lettres.

Un arrêté grand-ducal du même jour fixe le programme de la candidature en philosophie et lettres préparatoire à l'étude du droit.

Un troisième arrêté grand-ducal du même jour fixe le programme des examens en droit.

La Journée Commémorative Nationale 1955

A l'occasion de la Journée Commémorative Nationale 1955, fêtée cette année-ci le dimanche, 16 octobre, le Gouvernement adresse à la population la Proclamation suivante:

« Chaque année, quand s'annonce la date du 10 octobre, nous sentons s'éveiller dans nos cœurs le souvenir d'un des grands événements de notre Histoire nationale: l'astucieux referendum du 10 octobre 1941 et la réplique courageuse de notre peuple. Ce jour-là, à jamais mémorable, toute notre population, depuis un an piétinée et terrorisée, s'est dressée d'un élan unanime pour proclamer trois choses: sa fidélité à la Souveraine et aux institutions démocratiques, sa volonté d'indépendance et de liberté, sa foi dans la victoire des Alliés.

Le souvenir de cette journée, préluant à celle plus tragique encore de la Grève de 1942, nous est sacré. Nous le commémorons chaque année avec la simplicité et la dignité qui sont dans nos traditions.

Nous y puisons les motifs de notre fierté patriotique et les enseignements que nous voudrions déposer dans les esprits de la jeunesse.

Nous n'oublions pas pendant cette commémoration solennelle l'immense tribut de souffrances et de sacrifices que la Résistance a payé pendant quatre années d'occupation. Nous renouvelons à cette occasion notre hommage de gratitude et d'admiration envers ses héros et martyrs.

Il y a dix ans que la grande épreuve a pris fin. Il y a dix ans que les Alliés ont ouvert les portes des camps de concentration et de déportation et ont ramené nos prisonniers et déportés sous les plis de la Victoire dans leurs foyers délaissés.

Dimanche prochain, notre peuple sera unanime à commémorer le souvenir à la fois glo-

rieux et endeuillé de la Journée historique du 10 octobre 1941 et à redire sa gratitude à ceux qui ont combattu au pays et sur les champs de bataille pour la Liberté et le Droit.

Luxembourg, le 15 octobre 1955.

Les Membres du Gouvernement:

Joseph Bech,	Nicolas Biever,
Pierre Frieden,	Pierre Werner,
Victor Bodson,	Emile Colling,
Michel Rasquin,	Paul Wilwertz.»

Ce fut dans un recueillement général que la population luxembourgeoise célébra, le 16 octobre, le souvenir de ses héros et martyrs de la grande tourmente 1940-1945.

Dans la Capitale, la journée commença par un solennel service religieux célébré en l'Eglise Cathédrale par Mgr. Léon Lommel. A ce service religieux assistèrent LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg ainsi que de nombreuses personnalités, parmi lesquelles S. Exc. M. Pierre-Alfred Saffroy, Ambassadeur de France, S. Exc. Sir Geoffrey Allchin, Ambassadeur de Grande-Bretagne, S. Exc. M. Hendrik A. Hooft, Ambassadeur des Pays-Bas, M. Daniel Gaudin Jr., Chargé d'Affaires a. i. des Etats-Unis d'Amérique, M. Raoul Dooreman, Chargé d'Affaires a. i. de Belgique, M. Vincenzo Bolasco, Chargé d'Affaires a. i. d'Italie, M. le Dr Stœcker, Chargé d'Affaires a. i. de la République fédérale d'Allemagne, M. Emile Reuter, Président de la Chambre des Députés, ainsi qu'un certain nombre de Membres du Parlement, M. Joseph Bech, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, M. Pierre Frieden, Ministre de l'Education Nationale, M. Victor Bodson, Ministre de la Justice,

M. Pierre Werner, Ministre des Finances, M. le Dr Emile Colling, Ministre de la Santé Publique, M. Félix Welter, Président du Conseil d'Etat, M. Jules Salentiny, Président de la Cour Supérieure de Justice, le Lieutenant-Colonel Guillaume Albrecht, Chef d'Etat-Major de l'Armée, le Lieutenant-Colonel Joseph Gilson, Chef de la Gendarmerie, M. le Député-Maire Emile Hamilius et les Echevins et Conseillers municipaux ainsi que les représentants des administrations publiques et des corps constitués.

A la tête des Mouvements de la Résistance se trouvait M. Paul Faber, Président honoraire de la Cour Supérieure de Justice, Président de l'Ordre de la Résistance.

Des deux côtés du chœur étaient rangés les drapeaux et insignes des Mouvements de la Résistance et des Anciens Combattants.

La Maîtrise de la Cathédrale, dirigée par l'Abbé Marcel Steinmetz, interpréta la « Missa festiva » de Nieland.

Le service religieux se termina sur les accents de l'hymne national. Un cortège se dirigea ensuite vers le Monument du Souvenir, à la Place de la Constitution, où M. Joseph Bech, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etran-

gères, ainsi que les Présidents de la L. P. P. D. et des Anciens Combattants 1939-1945 déposèrent des fleurs.

Le cortège, composé d'un détachement de l'Armée avec musique militaire, du Conseil de l'Ordre de la Résistance, des Anciens Combattants, Maquisards, Prisonniers et Déportés politiques, des Résistants, des Fédérations scouts et des Guides ainsi que des élèves des établissements d'enseignement de la Capitale se dirigea ensuite vers le Cimetière Notre-Dame, où les autorités firent déposer des fleurs devant le Mausolée du Soldat Inconnu.

La cérémonie commémorative prit fin devant la Croix de Hinzert par l'exécution du chœur « Letzeburger Märtyrer », joué par la Musique de la Garde grand-ducale. Mgr. Léon Lommel Evêque-Coadjuteur, procéda ensuite à la bénédiction de la tombe sacrée. Aux accents de la Sonnerie aux Morts, M. le Ministre d'Etat Joseph Bech s'inclina devant la Croix et déposa une gerbe de fleurs, suivi des Présidents des différents groupes et organismes représentés ainsi que du Bourgmestre de la Capitale, M. Emile Hamilius. L'hymne national clôtura cette cérémonie émouvante.

Le Dixième Anniversaire de l'Organisation des Nations Unies

A l'occasion du dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Charte de San Francisco, l'Association Luxembourgeoise pour les Nations Unies avait organisé dans l'auditorium de Radio-Luxembourg une grande séance commémorative, à laquelle participèrent de nombreuses personnalités du monde politique, économique et culturel. M. Joseph Bech, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, y prononça un discours dont nous reproduisons ci-après le texte :

« Lorsque j'ai pris la parole à la session commémorative des Nations Unies, réunie récemment à San Francisco pour célébrer le 10^e anniversaire de la Charte, j'ai terminé mon allocution par un acte de foi dans l'avenir de l'Organisation.

J'ai évoqué à cette occasion — et cette considération me paraît toujours essentielle — le chemin parcouru par l'idée de solidarité internationale depuis ses premières réalisations. En somme, ce phénomène capital pour la politique contemporaine ne remonte pas, comme une réalité, plus loin que la première guerre mondiale. Avant cette époque, la sécurité était cherchée dans la politique de l'équilibre des forces, système instable et fragile, qui, en attendant mieux, doit hélas valoir encore aujourd'hui. Mais la vraie conception de la sécurité n'est pas telle. La sécurité est le moyen non pas de l'emporter

dans la guerre, mais d'échapper à la guerre. Il faut qu'elle garantisse toutes les nations pour atteindre son but; il faut en d'autres mots qu'elle soit collective.

Pour la première fois, cette idée de solidarité fut incorporée dans la Société des Nations. Ce premier essai, dont j'ai pu être le témoin, fut toutefois un échec. Mais l'aspiration vers la solidarité internationale a fait son chemin dans les esprits, et le besoin de sécurité est devenu plus impérieux. C'est de ces aspirations que naquit l'Organisation des Nations Unies. Ses fondateurs, répondant à un désir de paix et de coopération internationale, ressentit plus vivement que jamais, enrichis d'autre part par l'expérience de la Ligue de Genève, ont donné à l'Organisation une ampleur inconnue jusque-là, élargissant sa compétence et en s'efforçant de donner plus d'efficacité à son action.

En essayant d'établir, au bout de cette première période de dix ans, le bilan des résultats obtenus jusqu'ici par l'Organisation nouvelle, il importe de ne pas oublier que nous nous trouvons encore au début du mouvement de coopération internationale; celui-ci ne pourra porter ses fruits avant qu'il ait pu pénétrer en profondeur et avant que les Gouvernements et les peuples aient adapté leurs habitudes de penser et leurs manières d'agir aux exigences concrètes de la coopération. D'autre part, en faisant, trop faci-

lement peut-être, la critique des Nations Unies, ne perdons pas de vue le fait que les difficultés de l'Organisation, loin de trouver leur cause dans les mécanismes de sa structure, ne sont rien que le reflet des difficultés éprouvées par la politique mondiale. Les Nations Unies sont essentiellement un instrument et la forme de cet instrument est loin d'avoir la même importance que les intentions et les tendances de ceux qui en font usage. Or, c'est à ces tendances que je voudrais m'arrêter pour un moment.

On a coutume d'insister sur la scission entre les deux grands blocs de Puissances, qui s'exprime surtout dans l'abus du droit de veto au Conseil de Sécurité, et qui a eu pour effet de paralyser l'action des Nations Unies dans presque toutes les grandes questions politiques, cantonnant son activité dans le domaine des problèmes économiques, sociaux, culturels et techniques. En réalité, toutefois, cette division politique passe actuellement à l'arrière-plan, alors que se précise une autre évolution, non moins dangereuse pour l'existence de l'Organisation.

Le développement auquel je fais allusion, a été mis récemment au premier plan de l'actualité mondiale par le geste d'un grand pays européen, la France, qui a quitté l'Assemblée générale en signe de protestation contre une intervention flagrante des Nations Unies dans ses affaires intérieures. Or, il ne faut pas croire que cette manière d'agir de l'Assemblée soit chose nouvelle, ou que la violence des accusations élevées à ce propos contre un pays, auquel notre civilisation doit tant de reconnaissance, ne soit qu'un épisode passager.

Bien au contraire, cet incident a révélé, s'il le fallait encore, le renversement de la situation politique dans le monde qui se reflète dans l'évolution des majorités aux Nations Unies. Dans cette conjoncture nouvelle, les pays de l'Europe se trouvent singulièrement isolés en face d'un ralliement qui s'est fait sous le signe de l'anticolonialisme. Je ne veux pas me prononcer ici sur le système colonial, ni pour le défendre, ni pour le condamner, étant donné que notre pays y reste étranger. Toutefois, l'observateur objectif ne saurait manquer d'être frappé par le fait que ce mouvement, quelle que soit sa justification, vise en réalité plus loin que ce qu'on appelle le "système colonial". Certains Etats membres des Nations Unies se sont engagés dans la voie la plus dangereuse pour la solidarité internationale, à savoir, la voie des nationalismes exagérés qui ont infligé déjà tant de pertes à l'humanité. Cette tendance nationaliste, aggravée par des impérialismes nouveaux qui s'annoncent, pourrait bien avoir pour effet l'affaiblissement et finalement l'élimination du rayonnement de l'Europe et de sa civilisation dans le monde. Voilà la réalité, qui ne saurait nous laisser insensibles, en tant que pays européen.

C'est cet état d'esprit qui explique les intrusions réitérées de l'Assemblée générale dans la sphère des affaires internes de certains Etats membres, européens surtout, en dépit de la réserve formelle de l'article 2 de la Charte qui déclare qu'"aucune disposition de la présente Charte n'autorise les Nations Unies à intervenir dans les affaires qui relèvent essentiellement de la compétence nationale d'un Etat...". Dans plusieurs cas, il s'est trouvé une majorité qui a passé outre à cette disposition formelle de la Charte. J'estime que c'est là une politique dangereuse qui pourrait entraîner, un jour, l'éclatement des Nations Unies. L'organisation ne peut fonctionner qu'à la condition que soit respectée, mutuellement, la sphère de compétence des Etats membres. Actuellement déjà, cet état de choses engage les Gouvernements à rechercher dans les arrangements régionaux, tels que le Pacte de l'Atlantique Nord, l'Union de l'Europe occidentale et d'autres, les possibilités de coopération pacifique et la sécurité que ne saurait leur offrir une Organisation agitée par la passion politique et trop peu respectueuse des intérêts essentiels de certains de ses membres.

Toutefois, il est trop de problèmes qui ne sauraient être résolus autrement qu'à l'échelle du monde. Quelles que soient les inquiétudes que nous ressentions, nous ne saurions nous passer de l'organisme mondial. Les Nations Unies seules peuvent s'attaquer au problème essentiel et capital de notre temps, le problème de l'organisation juridique de la paix dans toute sa complexité et sa généralité, question qui intéresse au même titre les peuples du monde entier. C'est à ce propos que je dois relever, en le regrettant, le manque d'universalité des Nations Unies. Un certain nombre d'Etats, manifestement qualifiés, selon les exigences de la Charte, pour trouver leur place parmi les Nations Unies, se voient refuser l'accès à l'Organisation. J'espère qu'une issue sera trouvée à cette impasse, dans le respect des conditions posées par la Charte à l'admission de nouveaux membres.

Les Nations Unies seules, une fois qu'elles seront devenues pleinement représentatives de toutes les Nations pacifiques du monde, peuvent offrir un cadre suffisamment large pour la discussion des problèmes internationaux et pour la négociation. Les pays occidentaux y trouveront la possibilité d'une confrontation avec le monde profondément évolué, tel qu'il émerge de la seconde guerre mondiale. Les Etats d'Europe, parmi lesquels notre pays, devront savoir y apporter, dans une situation changée, la contribution d'une expérience et d'une sagesse politique qui est la grande tradition de ce continent.

Mes auditeurs de ce soir auront eu peut-être l'impression d'une appréciation par trop réservée de la situation dans laquelle nous trouvons l'Organisation des Nations Unies à la fin de sa première décennie. En le faisant, j'ai cru rendre service à l'Institution mondiale à laquelle, mal-

gré ses imperfections, nous restons entièrement attachés. Et je persiste à espérer que les Nations Unies, libérées graduellement de la méfiance qui les étroit, devenues vraiment représentatives des peuples du monde et revenues au respect mutuel auquel les Etats membres se sont engagés dans la Charte, pourront enfin honorer pleinement les promesses données aux peuples il y a dix ans. L'instrument est tout préparé pour le faire — la réalisation dépendra exclusivement de la bonne volonté des Etats qui composent les Nations Unies. »

Radio-Luxembourg diffusa en outre pendant la période du 24 au 28 octobre plusieurs causeries, dont voici les thèmes: « L'œuvre des Nations Unies », par M. Pierre Frieden, Ministre de l'Education Nationale, « L'UNESCO, son or-

ganisation et ses activités », par M. Charles Lang, Professeur, Attaché au Ministère de l'Education Nationale, « L'activité des Nations Unies dans le domaine de la prévention de la délinquance juvénile », par M. Léon Hengen, Administrateur des Etablissements pénitentiaires, « En feuilletant le Courrier de l'UNESCO », par M. Ernest Ludovic, Professeur, « Les Nations Unies au service de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique », par M. Raymond Rollinger, Secrétaire général de la Fédération des Artisans. Toutes ces causeries étaient faites en luxembourgeois; en outre, il y eut un Message du Secrétaire Général des Nations Unies et un sketch radiophonique intitulé « Vous y êtes sans le savoir » en langue française.

Visite d'une Délégation de la Chambre des Députés en U. R. S. S.

Sur invitation émanant du Président du Soviet Suprême de l'U. R. S. S., une délégation de parlementaires luxembourgeois s'est rendue du 2 au 16 octobre 1956 en visite officielle en U. R. S. S.

Cette délégation comprenait M. le Président Emile Reuter, MM. les Députés Tony Biever, Michel Ewen, Romain Fandel, Robert Schaffner, Alphonse Schiltges, Arthur Useldinger ainsi que M. Marcel Meris, Greffier de la Chambre des Députés.

Ayant quitté le pays le 2 octobre pour Paris, la délégation de notre Chambre des Députés y prit l'avion pour Prague, première étape, le 3 octobre. A cette escale, la délégation fut saluée par une députation du Parlement tchèque ainsi que par le Représentant de l'Ambassade de l'U. R. S. S. à Prague. Le Chef de la délégation parlementaire tchèque transmit à cette occasion aux hôtes luxembourgeois une invitation à visiter également la Tchécoslovaquie. Des allocutions furent prononcées par le Représentant de l'Ambassade de l'U. R. S. S. ainsi que par M. le Président Emile Reuter.

Quittant Prague à bord d'un appareil soviétique pour Moscou, les Députés luxembourgeois arrivèrent à l'aérodrome de la Capitale soviétique le même jour vers 22 heures. Une délégation de 30 membres du Soviet Suprême conduite par les Vice-Présidents des deux Parlements, MM. Lebedev et Tychina, accueillit les représentants de notre Chambre des Députés. Etaient également présents les Ministres de la Production alimentaire, de la Production automobile, les Vice-Ministres de la Navigation fluviale, de l'Instruction supérieure, des Affaires étrangères, de la Culture, des Communications ainsi qu'une délégation du Conseil municipal de la Ville de Moscou.

Notons que S. Exc. M. René Blum, Ministre du Grand-Duché en U. R. S. S., avait accompagné nos parlementaires de Luxembourg à Moscou.

Sur l'aire d'atterrissage, ornée de drapeaux soviétiques et luxembourgeois, des discours radiodiffusés furent prononcés par MM. Tychina et Reuter, au cours desquels les deux orateurs insistèrent sur les relations amicales existant entre les deux pays et sur la volonté mutuelle de coopération pacifique. Nos députés furent ensuite conduits à l'Hôtel Sovietskaia, où ils prirent résidence durant leur séjour en U. R. S. S. Cette première journée fut clôturée par un dîner offert par les autorités soviétiques.

Le 4 octobre, les députés luxembourgeois furent reçus au Soviet Suprême par les Vice-Présidents MM. Lebedev et Tychina qui, à cette occasion, soumièrent à la délégation parlementaire luxembourgeoise le programme d'un voyage d'études prévoyant notamment la visite des villes de Leningrad, Stalingrad, Tiflis, Kiev et Charkov. A la suite de cette réception, les hôtes luxembourgeois visitèrent le Kremlin.

Suivit une réception à l'Hôtel de Ville de Moscou, où les députés luxembourgeois écoutèrent un exposé sur les grands travaux urbanistiques entrepris par la Capitale de l'U. R. S. S. Après avoir visité les installations du métropolitain, notre délégation parlementaire se rendit sur différents chantiers municipaux, notamment de bâtiments scolaires et universitaires, de maisons préfabriquées et du nouveau stade.

Le 5 octobre, les députés luxembourgeois visitèrent l'Exposition Agricole sous la conduite du Vice-Directeur M. Bieliaev. Après cette visite, un dîner fut offert à l'Exposition, au cours duquel eut lieu un échange de vues sur les problèmes agricoles. La délégation parlementaire

visita également l'église catholique Saint-Louis ainsi que la Cathédrale patriarcale de Moscou. Le même jour, les hôtes luxembourgeois déposèrent une couronne de fleurs au Mausolée de la Place Rouge. Au cours de la soirée, les députés donnèrent suite à une invitation au Ballet « Don Quichotte » au Grand Opéra de Moscou. Après la représentation, ils s'entretenaient avec le Directeur du Grand Opéra ainsi qu'avec le compositeur Chatchatouryane. Les députés luxembourgeois se firent également présenter les acteurs du spectacle, auxquels M. le Président Emile Reuter adressa ses félicitations.

Continuant leur voyage d'études à travers les principaux centres de l'U. R. S. S., la délégation parlementaire visita dans les journées suivantes notamment une usine pour constructions électriques ainsi qu'une fabrique de confiserie. A l'Opéra de Leningrad, les hôtes luxembourgeois assistèrent à la présentation du ballet « La Belle au Bois Dormant ». Au cours d'une réception par le Conseil municipal de Leningrad, le Bourgmestre de la Ville ainsi que M. le Président Emile Reuter prirent la parole.

Retournant par avion de Leningrad à Moscou, où ils furent attendus par le Chef du Protocole du Soviet Suprême et par S. Exc. M. René Blum, Ministre du Luxembourg, nos députés continuèrent leur voyage vers Stalingrad. A l'aéroport de cette ville, ils furent attendus par le Conseil municipal. Des paroles de bienvenue furent échangées entre le Maire de la Ville et M. le Président Emile Reuter. Après une entrevue avec le Bourgmestre de la Ville de Stalingrad, les députés luxembourgeois firent une excursion en bateau sur le canal Volga-Don. Ils visitèrent le Musée de la Ville, où est exposée la table d'échecs en fer forgé jadis offerte en cadeau par le peuple luxembourgeois. Au nom de la délégation luxembourgeoise, M. le Président Emile Reuter déposa une gerbe de fleurs devant le Monument aux Morts de Stalingrad et fit une allocution, au cours de laquelle l'orateur parla notamment du rôle désormais historique joué par la Ville de Stalingrad durant la grande tourmente.

Le 10 octobre, les hôtes luxembourgeois arrivèrent à l'aérodrome de Kiev, où ils furent reçus par le Vice-Président du Soviet Suprême de la République fédérative ukrainienne. Des allocutions y furent prononcées par le Chef de la députation soviétique ainsi que par M. le Président Emile Reuter. Suivit une visite au Conseil municipal de Kiev. Le 11 octobre, nos parlementaires visitèrent plusieurs établissements d'enseignement et dans la soirée eut lieu une réception au Parlement ukrainien. Les hôtes luxembourgeois assistèrent également à une représentation théâtrale de l'Opéra national ukrainien.

Le 12 octobre, notre délégation parlementaire partit de Kiev pour se rendre à Charkov. Elle fut reçue par le Conseil municipal et elle visita

notamment plusieurs usines et ateliers de construction.

Le 13 octobre, les députés luxembourgeois retournèrent par avion à Moscou, où ils eurent différentes entrevues avec des personnalités de la vie politique, économique et culturelle. C'est ainsi que nos parlementaires furent reçus au siège de la Croix-Rouge, où ils s'entretenaient avec les principaux dirigeants de la Croix-Rouge soviétique sur la recherche et le rapatriement de ressortissants luxembourgeois forcés dans l'armée nazie pendant la guerre 1940-1945. Dans la soirée, S. Exc. M. René Blum, Ministre du Luxembourg, offrit une réception en l'honneur de notre délégation parlementaire. Plus de 300 invités y assistèrent, notamment les Membres du Corps diplomatique accrédités à Moscou ainsi que de nombreuses personnalités soviétiques.

Le 14 octobre, les hôtes luxembourgeois visitèrent l'Université de Moscou. Ils eurent ensuite différents entretiens avec les dirigeants des syndicats ouvriers, les responsables de la vie culturelle et les représentants du Ministère du Commerce extérieur. Nos députés firent également une visite de courtoisie au Ministère des Affaires Etrangères, au cours de laquelle ils purent à nouveau exposer le problème du rapatriement de nos ressortissants se trouvant par la force des circonstances en U. R. S. S. Le soir, il y eut une grande réception en l'honneur de nos Députés au Soviet Suprême en présence de plusieurs Membres du Gouvernement soviétique. A cette occasion, M. le Président Emile Reuter remit un cadeau de la part du Parlement luxembourgeois. Des allocutions furent prononcées par M. Safronov, Président des Commissions permanentes du Soviet Suprême ainsi que par M. le Président Emile Reuter. Au cours de la soirée, le Président de notre Chambre des Députés fit une conférence de presse devant les représentants de la presse soviétique et les correspondants étrangers.

Le 15 octobre, notre délégation parlementaire quitta Moscou par avion. Sur l'aire de décollage, M. le Président Emile Reuter prononça un discours d'adieu devant les autorités soviétiques qui avaient accompagné nos députés à l'aéroport. Il exprima les sentiments de gratitude pour le chaleureux accueil réservé aux députés luxembourgeois durant leur séjour en U. R. S. S. S. Exc. M. René Blum, Ministre du Luxembourg à Moscou, assistait également au départ de la délégation luxembourgeoise.

Passant à nouveau par Prague et Paris, notre délégation parlementaire arriva à Luxembourg le 16 octobre.

Voici le texte du télégramme adressé par M. le Président Emile Reuter, au nom de la Chambre des Députés, au Præsidium du Soviet Suprême:

«Délégation parlementaire luxembourgeoise rentrée de voyage d'information et d'amitié en

URSS vous adresse expression vive gratitude pour hospitalité généreuse et témoignages de sympathie dont elle a été l'objet durant tout son séjour. Impressions recueillies ont confirmé

volonté de paix du peuple soviétique et resserré liens d'amitié entre nos deux pays. Formons vœux fervents pour prospérité Union soviétique et paix du monde. »

Rencontre à Luxembourg de M. Edgard Faure, Président du Conseil des Ministres de la République Française, et de M. Conrad Adenauer, Chancelier de la République Fédérale d'Allemagne

Le 5 octobre 1955, M. Edgar Faure, Président du Conseil des Ministres de la République Française, et M. Conrad Adenauer, Chancelier de la République Fédérale allemande, se sont rencontrés à Luxembourg au siège du Conseil de Ministres de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

Au cours de leurs échanges de vues, les deux hommes d'Etat étaient assistés par leurs Ministres des Affaires Etrangères, MM. Pinay (France) et Hallstein (Allemagne), ainsi que par des personnalités diplomatiques.

Après avoir été reçus à dîner par M. Joseph Bech, Président du Gouvernement luxembourgeois, Ministre des Affaires Etrangères, le Président du Conseil français et le Chancelier fédéral continuèrent leurs entretiens au cours de l'après-midi. Ils rendirent également visite à M. René Mayer, Président de la Haute Autorité de la C. E. C. A.

Tard dans la soirée, avant de quitter Luxembourg, les deux délégations française et allemande rendirent publique le communiqué ci-après :

« Le Président du Conseil et le Ministre des Affaires Etrangères de la République française, le Chancelier et le Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères de la République fédérale d'Allemagne se sont rencontrés le 5 octobre à Luxembourg.

Ils ont procédé, à la lumière des événements récents et en prévision des rencontres internationales prochaines, à un tour d'horizon qui a fait ressortir l'identité de leurs vues.

Ils ont étudié à la suite de la Conférence des Ministres des Affaires Etrangères de New-York les résultats des travaux préparatoires en vue de la Conférence de Genève. Ils ont constaté à cet égard la pleine conformité de leurs vues.

Les deux Gouvernements ont réaffirmé leur volonté de progresser dans la voie de la coopération franco-allemande dans le cadre de l'Europe. Ils ont manifesté à nouveau leur conviction que l'unité, la paix et la prospérité de l'Europe ne pouvaient être assurées que par le développement des institutions européennes et par une sincère entente entre la France et l'Allemagne. Ils se sont déclarés décidés à mettre tout en œuvre en vue de contribuer à la réalisation de cette politique.

Considérant que l'accord du 23 octobre sur la Sarre fait partie d'une telle politique, ils sont tombés d'accord pour que les modalités du Statut qui, après l'adoption de celui-ci par la population sarroise, seront élaborées en accord avec elle, garantissent le plein respect des intérêts matériels et moraux ainsi que du caractère et des affinités de la population de la Sarre.

Ils ont également reconnu qu'après l'adoption du Statut les libertés politiques seraient pleinement maintenues telles qu'elles ont été fixées par l'article VI du Statut et les décisions de l'UEO.

Les deux Gouvernements se sont déclarés prêts, en outre, à engager dès le mois de février les négociations tripartites prévues à l'article XII de l'accord du 23 octobre. »

Le Centenaire de la Maison de Santé d'Ettelbruck

Pour commémorer le centenaire de la fondation de la Maison de Santé d'Ettelbruck, la Direction de cet établissement sanitaire avait choisi la date du 15 octobre 1955.

Court aperçu historique.

La Maison de Santé actuelle est sortie de l'Hospice Central créé à Ettelbruck par arrêté royal grand-ducal du 10 avril 1855, mais le projet de la création de cet hospice central remonte à l'année 1846. Au budget pour l'exercice 1855 de l'Administration générale de l'Intérieur était prévue une somme de 40.000 francs pour l'établissement et l'approbation d'un hospice central pour les indigents malades et pour les aliénés. Comme les bâtiments de l'Etat situés à Ettelbruck, et qui furent occupés jusque-là par une compagnie du contingent fédéral luxembourgeois, n'étaient plus affectés au service militaire, l'Administrateur général de la Justice fut chargé d'y installer un hospice central pour tout le Grand-Duché.

Mais c'est l'année 1880 qui marque une étape décisive dans l'histoire du traitement des malades mentaux dans notre pays, année au cours de laquelle sortirent la loi du 7 juillet sur le régime des aliénés ainsi que le règlement organique du 1^{er} décembre. La législation de 1880 sur le régime des aliénés, encore actuellement en vigueur, s'occupe en premier lieu du sort individuel des malades qu'elle entoure de toutes les garanties possibles en fixant les droits et devoirs des établissements publics ou privés destinés à recevoir des malades mentaux, ainsi que de l'internement à domicile, en exigeant la constatation, avant l'internement, de la maladie mentale et de la nécessité de la collocation par un médecin, en définissant les qualités et les responsabilités des personnes aptes à demander l'internement, en prévoyant une surveillance et un contrôle permanents du traitement et de l'état mental des internés, en assurant aux malades un droit de réclamation illimité et leur mise en liberté en cas d'amélioration ou de guérison. En outre, la législation de 1880 prévoit l'administration des biens des malades internés. Les dispositions de l'article 9 du règlement organique du 1^{er} décembre 1880 stipulent que « les établissements ne pourront recevoir des pensionnaires non aliénés, l'arrêté d'autorisation pourra toutefois dispenser de l'observation de cette règle, à condition que les pensionnaires non aliénés soient tenus séparés des autres. » Cette disposition devait permettre la création d'une section neurologique à la suite d'un arrêté ministériel du 31 août 1931. L'hôpital neurologique est destiné à recevoir, sur leur propre demande ou sur la demande de leurs pa-

rents ou tuteurs, les personnes atteintes d'une maladie nerveuse fonctionnelle ou organique. A côté de la section psychiatrique fonctionne donc, depuis 1931, la section neurologique qui est un service libre de neuropsychiatrie.

A la date du 31 décembre 1855, l'Hospice Central nouvellement créé comptait 44 pensionnaires, dont 20 enfants, 13 adultes infirmes et 11 malades mentaux, alors que, fin 1954, la population de la Maison de Santé était de 771 malades, dont les formes de maladie étaient les suivantes: oligophrénie, psychopathie constitutionnelle, psychonévrose, réaction psychosique, psychose maniaque dépressive, schizophrénie, psychose organique, épilepsie, intoxication endogène et exogène.

Au moment de sa fondation, l'établissement avait comme personnel un directeur, quatre sœurs hospitalières de la Congrégation de Sainte-Elisabeth, un gardien et une femme de charge. Depuis, l'état du personnel a évolué comme suit: un médecin-directeur, deux médecins chefs de service, un secrétariat, un service social, des laboratoires, un service médico-pédagogique, 85 personnes attachées au service infirmier des hommes et 71 personnes, dont 17 sœurs hospitalières, affectées au service infirmier des femmes, de même que 9 artisans des services techniques.

Les cérémonies du centenaire.

La journée commença par un service religieux célébré le matin à l'intention des malades de la Maison de Santé. A 10 heures arriva Mgr. Léon Lommel, Evêque-Coadjuteur, qui célébra ensuite dans la chapelle de l'établissement un solennel service religieux. A cette messe assistèrent notamment M. le Dr Emile Colling, Ministre de la Santé Publique, la Direction et le personnel de l'établissement.

L'après-midi, vers 14 heures 30, eut lieu dans la salle des fêtes de l'établissement une séance académique. LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg avaient daigné honorer cette séance de Leur haute présence et avaient pris place au premier rang de l'assistance, parmi laquelle nous avons noté la présence de M. le Dr Emile Colling, Ministre de la Santé Publique, de Mgr. Léon Lommel, Evêque-Coadjuteur, de MM. Félix Welter, Président du Conseil d'Etat, Paul-André Thibeau, Conseiller d'Etat, Jules Salentiny, Président de la Cour Supérieure de Justice, MM. André Origer et Ernest Wurth, Commissaires de district, Nicolas Hoss, Président de la Chambre des Comptes, Emile Brisbois, Directeur de l'Administration des Douanes, MM. les Membres de

la Commission de Surveillance de la Maison de Santé ainsi que de nombreuses personnalités de la vie publique.

Après que l'Orchestre de Radio-Luxembourg eut interprété le « Concerto » de Dall Abacco, M. le Dr Ernest Stumper, Médecin-Directeur de la Maison de Santé, adressa à l'assistance le discours suivant :

« Altesses Royales,
Excellences,
Mesdames,
Messieurs,

C'est pour nous un prodigieux honneur et un vrai réconfort que Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg aient daigné honorer de Leur présence la fête du Centenaire de la Maison de Santé. Que de fois depuis un jour de printemps 1945 avons-nous entendu nos malades rappeler les heureux moments où il nous était permis de saluer Leurs Altesses Royales revenues d'exil au milieu de la jubilation universelle et accueillies par les touchants élans d'affection de nos malades. Que Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince daignent agréer, avec l'expression de notre inaltérable gratitude, les hommages infiniment respectueux de notre sincère vénération.

Son Excellence Monseigneur l'Evêque-Coadjuteur nous a fait l'insigne honneur d'être des nôtres en ce jour de fête. Nous l'en remercions de tout cœur et nous le prions de bien vouloir agréer l'assurance de notre profond respect auquel nous joignons l'expression déferente de la joie que sa visite nous procure, à notre personnel aussi bien qu'à nos malades.

Est-il besoin de dire très respectueusement à Son Excellence Monsieur le Ministre de la Santé Publique, combien nous lui sommes reconnaissants de nous avoir permis de réaliser cette fête commémorative, de nous avoir soutenus de toutes façons, morale et matérielle, et d'avoir ajouté, à toutes les preuves de chaude sollicitude qu'il nous a déjà données, celle d'être avec nous aujourd'hui.

Je salue respectueusement la très Révérée Mère Supérieure générale de la Congrégation des Sœurs de Sainte-Elisabeth. Nous la remercions de combler nos vœux en assistant à cette commémoration qui rappelle aussi la date à laquelle il y a cent ans les sœurs de Sainte-Elisabeth ont accepté de collaborer à la mise en marche de l'hospice central, devenu depuis Maison de Santé, institut auquel elles ont apporté, depuis un siècle, le concours de leur travail, de leur dévouement et de leur charitable bonté.

En fêtant le centenaire de la Maison de Santé, nous ne pouvons pas cacher le fait paradoxal qu'en réalité cet établissement n'a pas cet âge et que nous fêtons le centenaire imaginaire d'un établissement qui n'existe plus, c'est-à-dire de l'hospice central, lequel, il est vrai, a donné naissance à la Maison de Santé. Ce qui nous autorise toutefois à parler de centenaire, c'est la circonstance que l'hospice central, tout en étant un hospice général, hébergeait déjà des malades mentaux. Après l'incendie du re-

fuge des aliénés de Pfaffenthal en 1867, l'hospice central devint l'unique hôpital psychiatrique du pays, ce qu'il fut d'une façon exclusive à partir de 1893, lorsque les orphelins, enfants délaissés et infirmes avaient été transférés à l'hospice du Rham. Ce ne fut qu'en 1901 que l'hospice central reçut le titre de Maison de Santé.

C'est vers le soir du 17 décembre 1855 que l'hospice central nouvellement fondé, désigné officiellement comme section du dépôt de mendicité, ouvrit ses portes pour accueillir un convoi d'une trentaine d'individus invalides détenus jusqu'alors au dépôt de mendicité de la capitale. Par quel moyen de transport ces invalides furent-ils conduits à Ettelbruck? Nous ne le savons pas, mais puisque la voie ferrée n'existait pas encore, il faut croire qu'ils étaient transportés sur des chariots peut-être munis de bâches, semblables à ceux que l'on voit sur les anciennes gravures qui représentent le convoi emmenant vers l'exil Manon Lescaut et ses compagnes d'infortuné. On peut supposer qu'une bonne soupe chaude attendait ces pauvres gens transis de froid, car il y avait des ménagères dans la place. Déjà un mois plus tôt, quatre sœurs de la Congrégation de Sainte-Elisabeth étaient arrivées, désignées pour aider aux travaux d'aménagement et de mise en marche, le directeur Claude Muller qui, au début de l'année, avait reçu la mission de transformer la caserne d'Ettelbruck en hospice central pour le nord du pays. Cet hospice, il fallait le créer en partant de zéro pour ainsi dire. Car il n'y avait ni tradition quant à l'esprit et aux méthodes, ni bâtiments appropriés. Tout ce qu'on voyait, c'étaient deux ordres de faits. Il y avait d'un côté les bâtiments d'une vieille caserne et il y avait de l'autre côté la perspective d'une foule bigarrée de mendiants, de vagabonds, de filles et de femmes enceintes, d'enfants abandonnés, de malades, de paralytiques, d'estropiés, d'invalides, de grabataires, d'aliénés, d'idiots et d'épileptiques.

Le directeur Muller qui s'était fait adjoindre un médecin et un gardien provisoire, se mit au travail avec les quatre religieuses qui, de leur côté, engageaient une femme de charge au salaire de 8 francs par mois. Ceci nous permet de constater que si on veut comparer les salaires d'il y a un siècle aux nôtres, il faut faire usage du multiplicateur 100. Quant aux bâtiments dont il s'agissait de faire l'hospice central, c'étaient des magasins militaires, des écuries, des hangars, des réfectoires et des dortoirs, le tout en assez mauvais état. La cuisine et les réfectoires, munis d'immenses portes, ne sont au fond que des remises. Les salles manquent de dalles et de plancher, beaucoup sont dépourvues de plafonds et difficiles à chauffer. Les murs, les portes et les latrines sont mal entretenus, il faut aménager des préaux et des cours, faire creuser des puits, installer une étable qui, malheureusement, sera située entre deux dortoirs lesquels de ce fait seront constamment envahis par des vapeurs ammoniacales appelées miasmes méphitiques par le directeur. Celui-ci, devant cette montagne de travail, ne perdit pas son sang-froid; il était d'une tenacité peu commune, assez optimiste et peut-être amoureux du

panache, car il demanda aussitôt à son Administrateur Général un drapeau qui lui fut accordé à condition, répondit le ministre, « que la situation du budget le permette ».

A cette époque, en effet, régnait au pays de Luxembourg un sage esprit d'économie. Un directeur comme Claude Muller devait faire flèche de tout bois s'il voulait voir prospérer son institut, lequel, hélas! n'avait comme raison d'existence que la misère humaine, ce qui suffisait, il est vrai, pour le faire durer, mais pas pour l'outiller et le rendre habitable. C'est ainsi que le directeur profite du démantèlement de la forteresse de Luxembourg pour y récolter maintes choses utiles à son institut. J'ai raconté ailleurs comment Claude Muller, pour relever le prestige de son unique gardien, lui avait octroyé le port d'un sabre. On peut croire que le règne du sabre cessa avec la disparition, survenue en 1881, de l'uniforme. Seul resta le képi du gardien, témoin unique de l'époque — pourrait-on dire — carcérale de la psychiatrie. Après 1945, le képi tomba en désuétude, et ce fait revêt une signification symbolique, parce qu'il correspond à l'avènement de la médecine d'inspiration plutôt psychologique.

En pensant à l'histoire du sabre, peut-être sommes-nous tentés de sourire de cette mesure quasi-militaire prise par le directeur, mais la précaution ne revenait pas bien cher et elle constituait, pourrait-on dire, un stratagème de psychothérapie propre à influencer certains éléments parmi la population de l'hospice. Ses administrés en effet lui donnaient souvent du souci, car il se plaint, à différentes reprises, de la promiscuité à laquelle sont condamnés beaucoup de ses pensionnaires. Il parle de « l'honnête ouvrier qui y est confondu avec les mendiants qui ont passé une grande partie de leur vie dans le vice et dans l'oisiveté ». Et il intitule son institut de « réceptacle de toutes les misères » où, dit-il, « toutes les infortunes se trouvent confondues ».

Cette population si multiforme entassée dans des salles venteuses, sans plafond, hâtivement planchéiées ou dallées, baignant dans cette atmosphère souvent mentionnée de miasmes méphitiques, cette population qui fait penser à une « cour des miracles », constituait, il faut dire non pas un seul, mais mille problèmes. Ce qu'il y a de curieux, c'est qu'à cette époque l'hospice central hébergeait toutes sortes d'êtres humains, sauf ceux auxquels l'hôpital psychiatrique habituel était surtout destiné, c'est-à-dire les malades mentaux agités et dangereux. Jusqu'en 1867, en effet, on n'admettait à Ettelbruck que les aliénés dits paisibles, c'est-à-dire ceux qui à la rigueur pouvaient très bien exister dehors, à condition d'être logés et nourris. Si, par hasard, un aliéné agité s'égarait à Ettelbruck, on le dirigeait aussitôt vers sa commune d'origine, laquelle, dans la plupart des cas, s'en débarrassait promptement en l'orientant vers le refuge pour aliénés situé à côté de l'hospice de Pfaffenthal.

Prévoyant l'afflux des aliénés à Ettelbruck, on construisit de 1864 à 1867 deux pavillons destinés à recevoir des malades mentaux; deux autres furent achevés en 1872 et 1875. C'est dans un de ces

pavillons que nous avons l'honneur de vous recevoir aujourd'hui, mais nous n'aurions pas cet honneur, si ce pavillon n'avait pas été en partie détruit en 1947 par un incendie qu'on pourrait qualifier de providentiel, puisqu'il en est résulté un bâtiment pratiquement neuf, abritant cette salle des fêtes, ainsi que des laboratoires et des salles d'examen clinique; construction aménagée d'une façon pratique et hautement esthétique, conçue et réalisée par Monsieur l'Architecte de l'Etat, directeur des bâtiments publics.

Les quatre pavillons construits de 1864 à 1875 forment donc le noyau de la Maison de Santé. De ce qui existait auparavant, c'est-à-dire des bâtiments de l'ancienne caserne, il ne subsiste plus grand-chose sauf les maisons vieillottes qu'on voit situées le long de la route de Luxembourg et dont l'une a longtemps servi comme maison d'habitation aux sœurs de Sainte-Elisabeth attachées à l'hospice.

Les autres bâtiments vestiges de la caserne disparurent peu à peu; la majeure partie fut démolie avant la deuxième guerre mondiale. Des monuments d'un genre particulier, deux pavillons d'isolement cellulaires, construits de 1870 à 1876, composés de simples cachots dépourvus de tout mobilier, rappelaient les méthodes thérapeutiques d'autrefois, méthodes dénuées d'aménité que l'on a souvent décrites. En 1843, un témoin oculaire constate, en visitant à Vienne le célèbre tour des fous, que les conditions faites aux fauves dans la plus lamentable ménagerie étaient infiniment meilleures que celles qu'il trouva à Vienne: malades enchaînés, souvent nus, dans des cachots humides, sales et remplis de vermine, les membres entourés de lourds anneaux de fer, les bras immobilisés contre le tronc.

Il n'est pas possible, faute de documents, de faire des suppositions sur ce que fut le refuge des aliénés au Pfaffenthal. Claude Muller écrit que les malades mentaux transférés de ce refuge à l'hospice d'Ettelbruck, en 1867, devinrent plus calmes et étaient très contents de leur nouveau séjour; observation qui n'est pas sans laisser percer un peu d'orgueil. Ce serait assez rassurant, mais l'existence même des bâtiments d'isolement cellulaires prouve le retard, universel à l'époque, de la science psychiatrique, auquel correspondait, dans toutes les couches de la société, une terreur irraisonnée et le plus sombre égoïsme en face du malade mental. Les malades mentaux, il y a plus de cent ans, furent-ils mieux traités au Luxembourg que dans les autres pays? Rien ne semble le prouver. Plus tard, il est vrai, on allait jusqu'à railler la présence de ces pavillons d'isolement. Le successeur de Claude Muller, parlant dans sa correspondance des bâtiments cellulaires, mentionne à ce propos le fait qu'un journal allemand de l'époque aurait raconté qu'à Ettelbruck on érigeait un pavillon d'isolement pour les femmes furieuses: « In Ettelbrück baut man ein Isolierpavillon für wütende Frauen. »

Le fait qu'on ridiculisait ainsi ces pavillons d'isolement ne les empêchait pas d'avoir la vie dure, car ils ne tombèrent qu'en 1945, désaffectés, il est vrai, depuis 1919. Ils ont victorieusement survécu à deux guerres grâce à leur robustesse qui les égalait à

des blockhaus d'un camp retranché. On serait même en droit de regretter leur démolition, car ils donnaient vraiment une bonne idée de ce que fut autrefois le traitement des aliénés, et comme vers 1970 on aurait pu fêter le centenaire de leur existence, il eût été facile alors de prononcer encore des discours exaltant les progrès accomplis depuis cent ans.

Nous sommes amenés ainsi peu à peu au centre du problème, c'est-à-dire à la question de savoir pourquoi, alors que la médecine progressait à pas de géants depuis Pasteur, Charcot, Koch, Roux, Ehrlich et d'autres, pourquoi la psychiatrie restait dans un état de stagnation scandaleuse autant qu'incompréhensible.

Les idées manquaient-elles? Claude Muller, que sa carrière de fonctionnaire des contributions ne semblait pas prédestiner au rôle d'organisateur d'un hôpital psychiatrique, avait pourtant, au cours de son activité inlassable, émis souvent des apophtegmes remplis de bon sens qu'il cherchait à mettre en pratique. Il prévoyait dès le début l'immense signification du travail, car il dit: « Le travail de l'hospice central n'est pas jusqu'ici d'une grande importance sous le rapport des bénéfices qui en résultent pour les communes, mais il est un agent moralisateur pour les adultes et un auxiliaire indispensable pour l'éducation des jeunes reclus qui doivent trouver au dit établissement une vie active et laborieuse, afin de leur inculquer l'habitude de l'ordre et l'amour du travail. » Il réclame sans cesse des crédits pour servir à alimenter le travail, craignant, dit-il, que « l'hospice ne devienne un refuge pour les fainéants et un élément de ruine pour les communes ». Ajoutons ici que les communes recevaient une quote-part, soit $\frac{7}{10}$, des bénéfices réalisés par le travail des reclus. Même si ce travail est peu productif, il est indispensable, selon Claude Muller, car cet homme intrépide abhorre « l'inactivité qu'il appelle la source du vice et de l'indiscipline, l'inactivité que ne manquera pas d'attirer à l'hospice », dit-il, « toutes ces mendiantes invétérées que le vice et la paresse seuls amènent dans les dépôts. »

Autre idée de Claude Muller. En 1855 déjà il propose d'annexer à l'hospice une petite exploitation agricole. C'est un projet qui fut soumis à une étude tellement approfondie qu'il put être réalisé seulement un siècle plus tard.

Les idées de Claude Muller avaient certes pour objet surtout la fraction antisociale de ses reclus; mais le malade mental n'eût pu que profiter de ces sages préceptes visant la discipline par le travail. En dépit toutefois de ces principes clairement exprimés, en dépit même des idées analogues professées à ce sujet, avec beaucoup de vigueur, par les successeurs de Muller, les médecins directeurs Adolphe et Lucien Buffet, les progrès furent lents et incomplets.

La stagnation dans ce domaine n'est cependant pas circonscrite à notre pays, quoique chez nous l'absence d'autorités universitaires se soit fait sentir dans ce domaine. Tous les pays civilisés croupissaient dans cette léthargie. On ne peut d'autre part

pas dire que nos gouvernants aient refusé, au cours des années, d'obtempérer à quelques exigences essentielles et justifiées présentées par les directeurs de l'établissement qui, depuis 1855, luttèrent sans relâche pour obtenir des conditions de confort et d'hygiène élémentaires.

De 1902 à 1910 furent construits les 7 pavillons du parc, la centrale technique, les bâtiments du service économique et de l'administration; en même temps furent créés un chauffage central, des génératrices de courant électrique et une conduite d'eau. Après la première guerre mondiale on introduisit des nouveautés thérapeutiques, la malariathérapie et le traitement par le travail, on construisit de nouveaux ateliers et de nombreuses autres installations furent modernisées. La guerre de 1939-1945 était dure pour le personnel, dont beaucoup furent prisonniers politiques ou déportés, déplacés, dégradés ou destitués. Pendant l'offensive des Ardennes, la plupart des malades durent rester à Ettelbruck, gardés et soignés dans les caves avec beaucoup d'abnégation par les sœurs hospitalières, des infirmiers et des infirmières, dirigés par le Docteur Mischo, le service technique continuant à fonctionner grâce à l'équipe des mécaniciens et chauffeurs. Episode terrible qui laissa bien des destructions. Après la tourmente, deux nouveaux pavillons, construits en 1938-1939 qui avaient hébergés des soldats américains et des prisonniers de guerre, furent achevés et mis en service de 1952 à 1954. Ils sont confortables, bien aménagés et dotés d'innovations pratiques. Depuis 1945, nous avons pu nous procurer un appareil à rayons X, un électroencéphalographe, appareil à destinations multiples et un électrocardiographe qui nous sert à vérifier l'état du cœur, surtout chez les malades que nous désirons soumettre aux cures d'insuline et aux électrochocs. Nous disposons de belles salles d'examen clinique, d'un bon laboratoire d'analyse chimique et d'une salle d'opérations pour les interventions de psychochirurgie. Rien n'a été épargné non plus pour améliorer le sort des malades au point de vue moral; il y a une bibliothèque pour les malades, un terrain de sport et de gymnastique, nous organisons de fréquentes séances de cinéma et de théâtre et nous poursuivons sans relâche les efforts médico-pédagogiques et de travail en groupes. Notre service social enfin explore les milieux familiaux de nos malades, auxquels il prépare, en cas de besoin, des conditions favorables pour le moment de leur sortie. Tous ces progrès d'ordre matériel et moral ne sont pas sans influencer favorablement l'atmosphère de notre institut, mais pas plus chez nous qu'ailleurs on n'est pleinement satisfait. Il pèse quand même comme une malédiction sur les hôpitaux psychiatriques. On n'aime pas parler des malades mentaux; seules quelques personnes spirituelles racontent des histoires de fous, histoires qui ne sont jamais arrivées. Le national-socialisme avait cru trancher le nœud gordien, mais ni la stérilisation, ni la mise à mort des malades ne sont des procédés efficaces, abstraction faite de l'atroce barbarie de la méthode homicide.

Un phénomène qui a retardé dans beaucoup de pays les réformes dans notre domaine est ce que j'appellerai volontiers le refoulement administratif.

On sait que le refoulement, terme de psychanalyse, désigne le fait qu'on parvient facilement à oublier les choses désagréables. Quant au refoulement administratif, il consiste dans l'habitude de classer provisoirement, comme on dit, les dossiers gênants qui dorment alors, non pas dans des linceuls de pourpre, comme les dieux morts, mais dans les tiroirs de l'administration. Il faut être indulgent en jugeant ce procédé, devenu rare, très rare de nos jours, surtout quand on considère le passé, car les chefs responsables, que turlupinaient déjà assez les gens normaux, se croyaient autorisés à oublier, à refouler les sornettes et les billevesées des aliénistes. C'est ce refoulement administratif qui explique pourquoi le successeur de Claude Muller, homme énergique et intelligent s'il en fût, n'obtint que de maigres résultats malgré les nombreux rapports volumineux et pathétiques qu'il adressait à ses chefs. Adolphe Buffet était un homme d'une grande vigueur intellectuelle, cultivé et très actif, prompt à la riposte et à la réaction immédiate. Comme son frère qui lui succéda, il avait des connaissances étendues, surtout en médecine générale. Bien documentés en médecine mentale par des voyages et par des relations épistolaires, ils avaient de grands projets en tête. Un expert étranger avait même établi, à leur demande, un plan complet et méticuleusement élaboré d'un nouvel hôpital psychiatrique qui devait s'élever du côté de la vallée. Mille autres idées les hantaient, mais l'époque n'était pas mûre. Se sentant près de sa mort, Adolphe Buffet recommande à son Directeur Général les trois idées les plus urgentes, selon lui, à réaliser: 1° une société de protection et de patronage des malades mentaux; 2° l'évolution progressive de la Maison de Santé; 3° l'organisation d'un régime colonial et familial aux alentours d'Etelbruck. Cette dernière lettre d'Adolphe Buffet porte l'empreinte d'une lassitude extrême. Ce sont vraiment « les restes d'une voix qui tombe et d'une ardeur qui s'éteint », s'il est permis de citer ici les paroles d'un célèbre prédicateur français.

Le principal point du programme d'Adolphe Buffet, l'adaptation de l'asile aux exigences modernes, n'était pas chose aisée. Les Directeurs se heurtaient tantôt aux hommes, tantôt aux choses; en particulier à la question budgétaire. On peut dire par exemple que, dès 1880, on songeait à de nouvelles constructions, mais il fallait en attendre la réalisation pendant 25 ans. Autre problème, celui du personnel infirmier. Déjà Claude Muller avait dit que les bons gardiens ne restaient pas à l'hospice central. Le temps de travail était de 14 à 15 heures. Pendant la nuit, les gardiens devaient coucher au milieu des malades, souvent bruyants ou malpropres. Le salaire, de 375 francs par an en 1855, de 800 francs en 1868, montait avec une lenteur désespérante. En outre, d'après une coutume importée de l'étranger, il était prescrit aux gardiens de se marier le plus tard possible, ou mieux jamais, le mariage ayant la réputation de diminuer ceux qui avaient des qualités, et de rendre nuls les médiocrités. Autre difficulté. Il était très délicat de congédier un homme devenu employé de l'Etat, même si, à cause de ses défauts, il constituait un danger pour l'asile. D'où la

tendance de n'engager que des domestiques ou des gagistes et de restreindre le nombre des employés. On disait aussi que le métier usait prématurément l'homme, ce qui obligerait de renouveler fréquemment le personnel; pratique impossible avec des employés de l'Etat. L'opposition contre tous ces principes, peut-être surannés, grandissait d'année en année, empoisonnant la vie de l'asile. A cela s'ajoutait l'immixtion de la presse et du parlement que des personnes mécontentes mobilisaient contre la direction par des plaintes variées qu'il serait oiseux d'évoquer ici. Tout cela et autre chose encore n'était pas fait pour faciliter la tâche des directeurs. Le milieu asilaire comme tel favorise d'ailleurs l'éclosion du nervosisme, ce qui augmente les frictions entre les personnes chargées de soigner les malades. Déjà l'illustre Kant qui, sans les connaître le moins du monde, avait écrit, chose curieuse, un traité sur les maladies mentales, met en garde les personnes faibles des nerfs contre la coutume de visiter par curiosité les maisons de fous, ce qui se faisait à cette époque moyennant pourboire au gardien. L'auteur de la Critique de la raison pure affirmait que l'aspect des malades pourrait causer aux visiteurs des troubles analogues par l'action de l'imagination, et il ajouta, d'après Kræpelin: « Mehrstenteils vermeiden sie dieses auch von selbst, weil sie für ihren Kopf fürchten. » (La plupart du temps ils évitent eux-mêmes de le faire, parce qu'ils ont peur de perdre la tête.)

Nous, qui vivons au contact des malades, nous savons que ce contact n'est pas toujours facile. Et cela non seulement à cause des symptômes morbides proprement dits, mais aussi à la suite d'une tendance à tout critiquer, à ergoter sans arrêt, tendance assez répandue parmi les malades. Certains, comme d'ailleurs beaucoup de personnes âgées normales, présentent aussi le complexe de la « Belle Epoque » qui consiste à trouver que tout ce qui n'est pas vieux est mauvais et que tout était bon autrefois. Une autre particularité qui rend le commerce de nos malades si difficile, c'est l'inattendu. Les prévisions de la vie ordinaire s'avèrent trompeuses. La prudence même poussée à l'extrême se révèle inutile. A l'hôpital psychiatrique, une haine inexplicable peut s'abattre sur une victime que rien ne désignait d'avance. Les catastrophes arrivent à des moments, en des endroits, chez des personnes, dans des circonstances que rien ne permettait de prévoir. Comme ni la psychologie, ni le bon sens, ni l'expérience de ceux qui ont tout vu, ne peuvent prévenir un événement fatal, nous sommes bien forcés de nous rabattre sur tout ce par quoi la science physique, chimique ou psychologique semble pouvoir nous aider. Et ce qu'il y a de cruel, c'est qu'ainsi nous nous exposons à des surprises; car nous ne savons jamais, s'il vaut mieux se fier au bon sens ou à la science. Il est certain que nos prédécesseurs, privés de certaines ressources scientifiques, savaient agir d'une façon efficace en suivant leurs dons naturels, soit le flair psychologique, soit une instinctive adaptation aux caractères si variés, parfois si dissimulés, si insidieux du milieu asilaire. A ce point de vue il faut admirer des médecins comme Lucien Buffet, homme doué d'un dynamisme

fougueux et parfois orageux, qui sut gagner à un degré élevé la sympathie des malades, lesquels l'appelaient « l'oncle Buffet ». L'atmosphère tendue qui malgré cette sympathie régnait parfois à la Maison de Santé, fut heureusement tempérée par l'influence de ses collaborateurs, dont l'un devint son successeur, influence toute inspirée de philosophie souriante, d'aimable rondeur et de sagesse pratique.

Revenant aux considérations générales, nous croyons comprendre que le motif réel de l'aversion que manifeste l'homme normal pour la maladie mentale, c'est une peur instinctive devant cette maladie. Certaines peuplades primitives, à l'instar de peuples antiques, vénèrent les aliénés, mais c'est encore sous l'empire de la peur, car de cette façon ils croient mieux servir leur instinct de conservation, lequel, chez nous, se manifeste dans les mesures de protection que prend la société contre l'aliéné. Notre société, en effet, érige une barrière entre elle et l'aliéné qui lui est devenu alienus, c'est-à-dire étranger; mais l'aliéné, malheureusement, ne comprend pas le pourquoi de cette barrière. Pour garantir cette protection, certains pays procédaient de façon purement empirique. On appréhendait le malade, puis on le faisait juger par un tribunal qui ordonnait alors de l'enfermer ou de le relâcher. C'était la méthode en usage chez nous avant 1880; et c'est la méthode utilisée encore de nos jours dans l'Etat de Washington. Il fallait bien, chez nous, suivre cette méthode, toute négligence en la matière étant passible de sanctions. L'article 556 du Code pénal dit en effet que: seront punis d'une amende de 5 à 15 francs ceux qui auront laissé divaguer des fous ou des furieux étant sous leur garde, ou des animaux malfaisants ou féroces. C'était mettre sur le même plan le malade mental, le taureau et le chien hargneux.

Il est vrai que, depuis 1880, existe chez nous une loi qui définit les règles devant présider à l'aménagement des établissements d'aliénés, au placement des aliénés et à leur sortie, et à la surveillance des établissements d'aliénés. Cette loi protège la société, mais aussi le malade contre lui-même. Chose en apparence paradoxale, si on se rappelle les animaux malfaisants et féroces, elle est supposée aussi protéger le malade contre son médecin, c'est-à-dire l'aliéniste. C'est une loi qui nous est venue de France ou de Belgique, où elle a été l'objet de vives et interminables controverses. On a voulu l'abolir, l'améliorer, la modifier, la simplifier, mais toujours on s'est heurté à la nécessité de protéger la société; or, la sécurité de la société ne s'achète qu'au prix de la liberté du malade.

Il se peut qu'on trouve un jour une solution purement médicale pour les malades mentaux confus ou diminués, car dans un hôpital général on peut à la rigueur maintenir un homme atteint de délire urémique ou typhoïdique, sans pour cela le priver de sa liberté, au point de vue légal; il suffira d'empêcher qu'il se fasse du mal.

Cependant, si le malade qui proteste contre son internement, qu'il juge injustifié, est lucide et non diminué au point de vue intellectuel, il n'y a rien à faire; toute solution autre que celle de l'internement légal est illusoire et dangereuse.

Cette dure nécessité légale a freiné puissamment l'évolution humanitaire, je dirai simplement humaine, du régime des malades mentaux. Et encore, de nos jours, elle retarde tous les progrès qu'on est en droit d'attendre de la sociothérapie, c'est-à-dire des efforts qui ont pour but de resocialiser le malade mental.

S'agit-il de le faire travailler? N'oublions pas que s'il se blesse en manipulant un outil de travail, nous sommes responsables du dommage. Un malade se suicide-t-il? On nous demandera, si nous n'avons pas sacrifié la sécurité au confort? C'est pour cette raison aussi que le personnel qui doit surveiller étroitement tous ses malades, n'a souvent pas le temps de se concentrer sur le point essentiel de son rôle qui est celui de s'occuper individuellement du malade, de le guider, de chercher à influencer son psychisme.

Et pourtant ce n'était et ce n'est pas seulement la loi qui rend difficile l'humanisation du sort des malades mentaux, c'est aussi l'influence des moyens médicaux.

Que nous révèlent les documents de l'époque sur l'état véritable du traitement médical des aliénés de 1880 à 1900?

Y avait-il eu des progrès scientifiques en psychiatrie? On ne voit rien, rien de nouveau, ni à l'ouest, ni à l'est. Des synthèses de Kræpelin et de Magnan sortirent des classifications que tout le monde admirait; mais les hommes du métier auraient pu en échafauder des douzaines aussi brillantes et aussi convaincantes. Il ne faut jamais oublier que la médecine proprement dite et la médecine mentale diffèrent d'une façon essentielle l'une de l'autre.

Il y a quelques maladies corporelles dont nous ne connaissons pas l'origine; mais nous savons les différencier presque toutes. Une seule maladie mentale peut être définie quant à son origine, hormis cette exception; on peut tout invoquer en fait de causes déterminant les maladies mentales: microbes, virus, saison, climat, taches solaires, facteurs cosmiques, inanition, famine, pays, influence tellurique, famille, voisins, amour, déception, joie, deuil, religion, solitude, surmenage, fatigue, perte d'argent, richesse et pauvreté. Autrefois, on voyait dans la maladie mentale l'œuvre de démon ou la conséquence de péchés; aujourd'hui, il est d'usage de l'attribuer à des lésions cérébrales. Tout évolue avec la science et la technique. Ce que nous appelons par exemple le contenu du délire, c'est-à-dire le thème autour duquel se cristallisent les idées morbides, n'échappe pas à cette règle. Fréquemment, d'après l'opinion du malade, c'est l'électricité, voire l'électronique que ses ennemis emploient contre lui; et souvent on trouve, comme idée délirante, la conviction d'être influencé par le radar.

Le traitement des maladies mentales avant la fin du siècle dernier était évidemment à la hauteur, peu considérable des connaissances quant à leurs causes. Rien d'étonnant par conséquent si les premiers médecins de l'hospice central n'avaient à leur disposition que peu de médicaments vraiment utiles. A cette époque, nous étions encore bien éloignés de

ce qu'un clinicien français de nos jours appelle « l'insolente richesse de notre médication ». Le Docteur Schmit, premier en date des médecins de l'hospice, s'employait très activement à améliorer la nourriture des malades, mais bientôt il alla s'installer à Luxembourg. L'hospice central, rempli de loques humaines et d'asociaux, n'était pas fait pour retenir longtemps son successeur, le Docteur Hoffmann, qui, en présence de tous ces malades débilisés, pensa sans doute qu'en améliorant leur moral il rendrait service aussi à leur physique, car dans les archives on trouve, signées de sa main, des centaines d'ordonnances de vin blanc.

Il est d'ailleurs facile d'être indulgent pour nos prédécesseurs, car, abstraction faite des stupéfiants, les médications vraiment efficaces en psychiatrie ne font leur apparition qu'après 1930. Pendant 80 ans, de 1850 à 1930, l'effort médical se bornait là où il existait, bien entendu, à créer une espèce d'ambiance patriarcale au sein de l'asile. Le médecin se plaisait à apparaître sous l'aspect d'un patriarche sévère, mais bienveillant et juste. Sa bonne volonté toutefois fut mise à l'épreuve, car la tribu qu'il croyait diriger, se composait d'individus doués de dispositions diverses, mais plutôt centrifuges que centripètes, de gens qui ne savaient pas apprécier suffisamment les bienfaits de la vie d'asile. Aussi les évasions de malades se succédaient-elles autrefois à une cadence rapide, ce qui nécessitait l'envoi aux autorités de rapports très minutieux et pittoresques, dignes de figurer dans un roman policier. Ces tendances humanitaires ne purent d'ailleurs pas se faire valoir partout, car le plus souvent ce furent les vieilles méthodes de coercition qu'on préférait à cause de leur simplicité et de leur efficacité immédiate. C'était là une grave erreur, mais c'était une erreur quasi universelle.

À la même époque, contraste paradoxal, on vantait, surtout en Angleterre, le fameux open-door. Pour qui allait au fond des choses, il devint pourtant évident que l'open-door existait surtout dans l'imagination de lecteurs trop crédules. Certes on peut faire de l'open-door avec des malades qui ne désirent pas du tout quitter l'asile. Ces merles blancs existent. Lorsqu'il y a quelques années un de nos malades fut élargi selon le désir de sa famille, un autre malade dit à un camarade : « Pourvu qu'on ne nous mette pas bientôt à la porte. » Il serait facile de réaliser l'open-door, s'il était possible de réunir une sélection de malades mentaux d'un type précis. Je dois pourtant relater qu'il y a quelques mois qu'un psychiatre du continent qui était allé visiter les asiles britanniques pratiquant l'open-door, revint en disant qu'il avait trouvé les portes fermées, et bien fermées.

Peut-on imaginer des conditions meilleures, un sort plus humain aux malades mentaux ?

Un changement surviendra quand on n'aura plus besoin d'enfermer un malade contre sa volonté, mais ce temps viendra-t-il jamais ? Quand on aura trouvé le moyen d'influencer les cas difficiles et chroniques. Quand on pourra éviter le mélange défavorable de cas différents. Quand on pourra mettre fin à l'en-

combrement si néfaste dans les asiles et au nombre trop élevé de malades réunis dans une seule section. Quand on pourra disposer d'un plus grand nombre de médecins et quand on aura des crédits suffisants pour moderniser les asiles à tous les points de vue.

Certains hôpitaux psychiatriques à l'étranger sont dotés du confort le plus moderne. Des salons de coiffure, des restaurants, des salles de jeu, de repos, de musique, des ateliers où on enseigne la peinture, le dessin et les arts pratiques, bref quantités d'occupations attachantes sont associées au traitement moral pour faire oublier sa maladie au malade et l'aiguiller vers le travail et la vie en commun.

En Hollande, d'autre part, on cherche à éviter le plus possible l'embûche légale de l'internement. Amsterdam, ville de 850.000 habitants, n'a pas d'hôpital psychiatrique, mais dispose de 300 lits pour malades mentaux, répartis dans les cliniques générales. Des psychiatres, fonctionnaires de la ville, siègent dans des offices appelés bureaux de consultation. Quand la famille ou la police signale un malade mental, un psychiatre de la ville se rend chez lui, étudie la situation familiale, s'entretient avec le malade et prend des mesures nécessaires. La plupart du temps — et ceci est capital — l'internement est jugé inutile. Le malade calmé par l'intérêt qu'on lui porte ou bien reste chez lui où on continue à le surveiller et à le traiter, ou bien il est accompagné par le médecin à l'hôpital où on lui applique le traitement nécessaire. De cette façon on évite l'internement à un tiers des malades. Le psychiatre voit le malade dans son milieu et parvient très souvent à ajuster le milieu aux besoins du malade. L'internement crée une dépersonnalisation du malade, augmentant son égarement. Il ne s'agit pas, dit le professeur Querido, de mettre une étiquette psychiatrique sur le malade et de baser une action légale sur cette étiquette; mais il s'agit plutôt de découvrir, s'il existe des possibilités d'adaptation entre le malade et son entourage, d'adapter l'entourage autant que possible aux besoins du malade et de l'aider à réussir cette adaptation, grâce à la collaboration d'une personne qui surveille le malade et qui est désignée par le bureau de consultation. Telle est la quintessence de la loi hollandaise qui est en voie d'élaboration. Cette loi prévoit que les malades récalcitrants et dangereux seront internés à la suite du jugement d'un tribunal. Les juges, dit le Professeur Querido, n'auront pas à trancher le problème s'il y a, ou non, maladie mentale; « il leur appartiendra simplement de statuer sur la question de savoir s'il y a là un problème social et si ce problème social est assez sérieux pour autoriser une entrave à la liberté du malade. » Ce n'est donc plus le médecin aliéniste qui doit endosser la responsabilité de la collocation. Il est possible que par des lois de ce genre disparaîtra le rôle géolier du médecin d'asile, rôle qui est incompatible avec la mission de psychothérapeute qui devrait être la sienne.

Peut-être finira-t-on par oublier jusqu'au nom « aliéniste », nom qui met précisément l'accent sur l'étrangeté souvent persiflée du médecin des asiles, praticien que l'on considérait encore, il n'y a pas si longtemps, comme un vulgaire porte-clefs.

Le psychiatre anglais bien connu, T. P. Rees, l'expert qui examina le fameux Rudolf Hess, tombé du ciel, résume ainsi une autre méthode, la psychothérapie de groupe qui est très en vogue à l'heure actuelle.

La maladie mentale, selon lui, est un trouble des relations sociales qu'on doit tâcher de normaliser. On y arrive en faisant entrer le malade dès son arrivée dans un groupe d'autres malades, ce qui contribue souvent à lui faire recouvrer peu à peu la conscience normale de son moi; dès son entrée, il a le sentiment d'être accepté par les autres et d'appartenir à ce groupe. Le groupe comprend d'autres malades, une infirmière en chef, des infirmières et plus tard la famille du malade. Au sein du groupe, le malade expose et discute ses problèmes, ses besoins et les compare à ceux des autres membres du groupe. Par cet échange continu d'idées et d'impressions, la psychothérapie de groupe donne souvent des améliorations et des guérisons rapides. Un autre groupe, appelé groupe administratif, est formé par le directeur, les médecins et les infirmières en chef; il est destiné à recevoir les vœux et les plaintes du malade, qui sont discutés en sa présence. Il arrive par exemple qu'on fait appeler le maître d'hôtel et le chef de cuisine qui doivent expliquer aux malades pourquoi tel ou tel jour le pudding gras servi aux pensionnaires avait été immangeable. Cette procédure dissipe les tensions, donne de la satisfaction et fait accepter sa situation au malade. De plus, l'ambiance de santé ainsi créée influence favorablement l'opinion publique et fait, peu à peu, disparaître la flétrissure qui déshonore l'hôpital psychiatrique. Et pas seulement l'hôpital, car un autre psychiatre anglais a dit que « le médecin même d'un asile était autrefois à peine moins stigmatisé aux yeux du public et des autres médecins que ses infortunés malades ».

L'horizon apparaît moins sombre à la lumière de ces nouvelles conceptions.

Je pense d'ailleurs que la solution du problème mental est plutôt d'ordre humain, pédagogique et social que d'ordre strictement médical. Je crois aussi que, si l'esprit des hommes responsables est daigné s'inspirer de l'exemple de Gheel, cité belge qui depuis des siècles a réalisé une symbiose entre ses habitants et les malades mentaux qui leur sont confiés, nous serions bien plus près de l'idéal qu'on peut raisonnablement poursuivre, sans risquer d'être qualifiés d'utopistes.

Il reste enfin la question de la prévention des maladies mentales, sur laquelle Monsieur le Ministre de la Santé Publique a écrit des paroles qui sont autant de directives dans sa préface de notre plaquette du Centenaire. C'est là un thème extrêmement vaste que je n'ose guère entamer, ayant déjà trop abusé de votre patience; mais dans cette lutte prophylactique, à laquelle Monsieur le Ministre invite le pays, ne faudra-t-il pas surtout chercher à vaincre la vieille répulsion déraisonnable devant la maladie mentale?

Quand nous aurons enfin triomphé de cette peur superstitieuse, notre pauvre frère, le malade mental, verra des jours meilleurs. »

L'Orchestre joua ensuite « Andante Cantabile » de Tchaïkowsky et ce fut au tour de M. le Dr Emile Colling, Ministre de la Santé Publique, de prononcer le discours dont nous publions ci-après le texte intégral:

« Le monde d'aujourd'hui est caractérisé par l'avidité fiévreuse, avec laquelle la grande masse recherche le plaisir et l'argent. Un égoïsme parfois cruel est pour beaucoup de nos contemporains l'unique mobile de leurs actions et leur fait perdre tout sentiment d'amour et de fraternité. — Il est dans ces conditions doublement réconfortant de commémorer, à l'occasion du centenaire que nous fêtons aujourd'hui, les cent ans d'abnégation, de dévouement, d'amour du prochain que représente l'histoire de la Maison de Santé d'Ettelbruck. — Le sentiment d'admiration que nous éprouvons devant une centaine d'années au service de nos frères les plus malheureux nous a réunis aujourd'hui pour exprimer aux médecins, aux infirmiers et infirmières, aux Rév. Sœurs de Sainte-Elisabeth, à tous, décédés ou vivants, la gratitude de la population luxembourgeoise tout entière.

Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse et Son Auguste Époux, Monseigneur le Prince de Luxembourg, ont tenu à rehausser l'éclat des cérémonies d'aujourd'hui par Leur haute présence.

Altesse Royale,
Monseigneur,

La spontanéité, avec laquelle Vous avez daigné accepter l'invitation que nous avons osé Vous adresser, nous a remplis de joie et de fierté. Nous Vous saluons avec respect et nous sommes heureux de voir la Souveraine du pays S'associer aux sentiments d'admiration et de gratitude que nous venons d'exprimer à l'égard de ceux auxquels sont confiés nos malades les plus chers.

Votre présence, Altesse Royale, n'est pas seulement un signe de reconnaissance et d'encouragement pour le personnel de la maison, qui fait son devoir dans des conditions particulièrement dures, mais c'est une consolation pour nos malades et pour leurs familles de savoir que la Grande-Duchesse et la famille grand-ducale S'intéressent à leur sort et ont tenu à passer cette journée mémorable parmi eux. Altesse Royale, de ce noble geste, qui émane d'un cœur de mère, je Vous remercie profondément. Mes sincères félicitations vont à la Congrégation des Sœurs de Sainte-Elisabeth, qui fête le centenaire de sa présence dans la Maison de Santé. Je ne voudrais pas blesser l'esprit d'humilité qui anime les Révérendes Sœurs, mais qu'il me soit permis de souligner leur charité chrétienne, leur esprit d'abnégation, qui ne connaît ni revendications sociales, ni journées de huit heures, et qui puise sa force dans l'amour de Dieu.

Les devoirs de l'Etat vis-à-vis des malades mentaux, dont le traitement réclame des dispositions particulières — la plus dure en est l'internement —, sont multiples. Il s'agit d'abord de créer le cadre nécessaire pour rendre aux malades le séjour aussi agréable que possible. Dans cet ordre d'idées, nous devons penser à la construction de nouveaux pavil-

lons pour héberger convenablement tous ceux, dont l'état réclame l'admission; les statistiques nous apprennent que leur nombre va en augmentant. — L'établissement doit disposer des appareils les plus modernes de diagnostic et de traitement; le personnel doit être à la hauteur de sa tâche et les médecins, dont le nombre est malheureusement encore insuffisant, ne peuvent être que des spécialistes en psychiatrie et en neurologie. Sans vouloir prétendre que le maximum de perfection soit atteint, on ne peut pas nier que de grands progrès ont été réalisés au courant des dernières années et que la Maison de Santé est aujourd'hui une vraie clinique psychiatrique, qui n'a plus rien de commun avec le dépôt de mendicité de 1855.

A côté de l'évolution des méthodes de traitement et du perfectionnement des installations nous avons assisté au cours des années passées à une amélioration notable de la situation sociale du personnel. Cette évolution doit continuer, et les problèmes qui s'y rattachent retiennent toute mon attention.

Ce qui intéresse l'État avant tout, c'est la question de la prévention des maladies mentales et des troubles psychiques dont le nombre augmente dans tous les pays civilisés. Certes, il faut faire la distinction fondamentale entre les vraies maladies mentales à caractère héréditaire, qui représentent à peu près $\frac{2}{3}$ à $\frac{3}{4}$ des internés, et les névroses qui d'ordinaire ne nécessitent pas un internement et un traitement dans un asile ou une maison de santé.

Le fait que le nombre des malades admis à la Maison de Santé a presque doublé en cinquante ans, ne peut pas être attribué uniquement à une augmentation parallèle des maladies mentales héréditaires. Il ne faut pas perdre de vue que la tendance de se faire soigner à l'hôpital est plus marquée de nos jours, nos malades ont plus de confiance dans les médecins et ils préfèrent se faire soigner dans une clinique ou dans une maison qui dispose de moyens thérapeutiques modernes. Il faut mentionner en outre que beaucoup de malades qui, autrefois, au sein d'une population à prédominance rurale, pouvaient être traités et gardés à domicile, où leur présence était peu gênante, doivent actuellement être internés à un stade plus précoce de la maladie. L'accroissement du nombre des internés est aussi en rapport avec les troubles mentaux dus à l'artériosclérose cérébrale, maladie qui devient de nos jours plus fréquente à cause de l'augmentation de la durée moyenne de vie. Un hôpital pour vieillards, une clinique gérontologique, où des artérioscléreux, présentant de légers troubles psychiques, pourraient être admis, comblerait une lacune de l'organisation hospitalière de notre pays. Un établissement de ce genre rendrait de grands services et épargnerait bien des soucis aux familles qui ont l'obligation de placer de tels malades.

La prévention des maladies mentales héréditaires a été toujours la préoccupation des hommes responsables dans les différents pays. On a proposé et essayé les moyens eugéniques les plus divers en partant du certificat prénuptial, en passant par la stérilisation obligatoire pour finir avec l'extirpation

de toute vie « sans valeur ». Pour des raisons d'ordre juridique, moral et humain, nous devons rejeter toute méthode brutale qui ne respecte pas la liberté et la dignité de la personne humaine. Il semble pourtant que l'on devrait examiner sérieusement la question de l'examen prénuptial, tel qu'il est pratiqué en France, où le secret médical et la liberté individuelle sont respectés et où chaque partenaire est placé devant sa responsabilité. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une méthode absolument efficace, on pourrait quand même, en l'appliquant sérieusement, éviter bien des malheurs.

Notre population profite des bienfaits de l'activité de la ligue contre la tuberculose, de la ligue contre le cancer. Ne serait-il pas indiqué de créer une ligue d'hygiène mentale qui pourrait se charger d'organiser des consultations d'hygiène mentale et de procurer une aide sociale aux malades mentaux, qu'ils soient internés ou non? Ces malades ont particulièrement besoin de notre compréhension et de notre assistance. Une section de cette ligue pourrait s'occuper des 900 à 1000 épileptiques de notre pays, dont le problème n'est nullement résolu.

A côté des malades mentaux héréditaires nous avons le nombre élevé des névrosés, des agités, de ceux qui ne sont pas à même de maîtriser les difficultés de tous les jours et pour lesquels la fuite dans la maladie est le dernier refuge. Ce sont les victimes de la vie moderne déséquilibrée, avec son agitation incessante et croissante, avec ses émotions, la peur, les soucis et les chagrins de tous les jours. A cela s'ajoutent la méconnaissance des rythmes et des lois naturels et les dérèglements sur le plan physique et psychique.

Lors d'un congrès médical à Vienne, un célèbre médecin-psychiatre a souligné que la vie moderne présente deux traits caractéristiques: d'un côté la peur de vivre et d'un autre le désir farouche de jouir.

La peur de vivre, entretenue par la situation politique incertaine, par le manque de principes moraux, philosophiques et religieux, par les « phobies » créés tous les jours par la presse et la radio.

Le désir farouche de jouir de la vie se traduisant par la recherche effrénée du plaisir et conduisant à des dérèglements de toute sorte, à une vie trépidante, sans repos et sans détente et à une euphorie dangereuse.

Le problème des toxicomanies et de l'abus des médicaments est un problème crucial. Sans vouloir entrer dans les détails, je tiens à souligner que les dépenses de l'union des caisses de maladie pour les frais pharmaceutiques de ses membres est actuellement de 764 francs contre 442 en 1947 par assuré et par an, et cela malgré une diminution de 20 % du prix des médicaments. Ce ne sont nullement les antibiotiques modernes qui ont causé cette augmentation, mais c'est la consommation exagérée de fortifiants, d'analgésiques de toute sorte, de soporifiques, etc. Je fais un appel pressant à mes confrères pour les inviter à nous aider à combattre des abus qui peuvent avoir des conséquences graves pour la santé

de l'individu et de la société et qui finiront par menacer la stabilité de nos institutions sociales.

Mais il n'y aura pas de prévention efficace sans un retour aux principes d'une vie saine et sobre, sans un retour à une hygiène individuelle raisonnable, dont les critères ont été déjà établis il y a plus de 2000 ans par le père de la médecine, le vénérable médecin de Cos.

C'est dire toute l'importance de l'éducation sanitaire de notre population. Nos efforts doivent tendre à l'intensifier, à la réaliser à tous les échelons de la vie sociale, à l'intégrer dans tous nos programmes d'éducation générale et professionnelle, tout en perdant pas de vue les grands problèmes d'hygiène publique et sociale, problèmes qu'il est facile d'énumérer, mais difficile de résoudre, la lutte contre l'alcoolomanie, les toxicomanies en général, la lutte contre les taudis, la lutte contre le bruit, etc.

Je sais gré aux organisations qui depuis longtemps se sont attaquées à différents aspects de ces questions: à la Société d'Hygiène Sociale et Scolaire, à la Croix-Rouge, la Caritas, l'Action Familiale et Populaire et à d'autres encore. Je sais gré aussi aux associations culturelles et sportives, à cet admirable mouvement déclenché par la Ligue du Coin de Terre et du Foyer, dont un des buts consiste à procurer à leurs membres des loisirs sains et qui par là contribuent grandement à maintenir et à améliorer la santé mentale de notre peuple.

L'Inauguration du nouveau Pont sur la Sûre à Rosport

L'on sait que lors de la retraite des troupes nazies en 1944, le pont sur la Sûre à Rosport avait été détruit comme tant d'autres ouvrages d'art. L'ancien pont, construit en 1893, avait donc servi pendant plus de 10 lustres quand il succomba devant les violences de la deuxième Guerre mondiale. Dans le cadre de son vaste plan de reconstruction, l'Administration des Ponts et Chaussées avait prévu également la reconstruction du pont sur la Sûre à Rosport selon les vues les plus modernes.

Pour la cérémonie de l'inauguration, qui eut lieu le 29 octobre 1955, le pont était décoré de drapeaux allemands et luxembourgeois ainsi que d'oriflammes aux couleurs du Conseil de l'Europe. Parmi l'assistance nous avons noté la présence de M. Victor Bodson, Ministre des Travaux Publics, de quelques Députés, du Commissaire de district M. Victor Kessler, de M. Auguste Wirion, Directeur de l'Administration des Ponts et Chaussées, entouré de ses collaborateurs, de M. Emile Brisbois, Directeur de l'Administration des Douanes, de M. Mathias Ries, Bourgmestre de Rosport, et des Echevins de la commune. Du côté allemand furent notés M. le Dr Steinlein, Regierungspräsident. MM. Schnecke, Oberregierungsrat, et Karist, Oberfinanzpräsident, M. Salzmann, Landrat, M. Muller, Amts-

Altesses Royales,
Mesdames,
Messieurs,

Il est d'usage de souhaiter à un centenaire santé et prospérité. J'espère que, pour la Maison de Santé d'Éttelbruck, cette prospérité ne continuera pas à se manifester par un nombre toujours accru d'admissions, mais plutôt par une constante amélioration des soins, des méthodes de diagnostic et des succès thérapeutiques.

Il est consolant et encourageant de savoir que dans cette maison, qui abrite les plus malheureux et les plus déshérités de nos frères, le progrès scientifique s'unit à une conception vraiment humaine de la médecine et que l'expérience de ceux, qui à tous les échelons se vouent au salut des malades n'a d'égal que leur conscience et leur charité agissante.

Science, expérience, conscience, charité et respect de la personne humaine! Voilà en dernière analyse les fondements de tout acte médical efficace. Je souhaite ardemment que l'œuvre entreprise il y a cent ans par nos prédécesseurs soit continuée dans le respect de ces principes essentiels, qui ont fait la grandeur de la médecine et sont le fruit le plus pur de notre civilisation chrétienne et occidentale.»

La séance académique se termina par l'interprétation de « Air Allegro-Vivace » de Grieg par l'Orchestre de Radio-Luxembourg et par une réception offerte aux personnalités par la Direction de la Maison de Santé.

bürgermeister de Welschbillig, ainsi que le Bourgmestre de la commune de Ralingen.

M. Victor Bodson, Ministre des Travaux Publics, prit en premier lieu la parole pour tracer un parallèle entre le vieux pont détruit en 1944 et le nouveau pont reconstruit. L'ancien pont avait coûté de son temps la somme de 71.000 francs, alors que la nouvelle construction approche un coût de 3,75 millions de francs. L'orateur parla ensuite du rôle pratique que joue un pont entre deux localités riveraines et du rôle moral qu'il accomplit en servant la bonne entente et la cordialité.

Ce fut ensuite au tour de M. le Dr Steinlein de prendre la parole pour souligner à son tour l'importance de la reconstruction du pont de Rosport. Après l'interprétation de quelques morceaux par la Fanfare de Rosport et la Société de Musique de Ralingen, M. l'Abbé Schmitz, Doyen de Ralingen, et M. l'Abbé Lorrang, Curé de Rosport, donnèrent la bénédiction de l'Eglise au nouveau pont. Auparavant, M. le Ministre Victor Bodson et M. le Dr Steinlein avaient coupé le ruban symbolique barrant l'accès au pont, et cette cérémonie se termina par une réception offerte par l'Administration communale de Rosport et de Ralingen.

Mgr. Henri Schmit, Curé de la Cathédrale de Luxembourg, fête son Jubilé d'or sacerdotal

Le 30 octobre 1955, Mgr. Henri Schmit a fêté le 50^e anniversaire de son ordination sacerdotale et de son ministère pastoral dans la Paroisse Notre-Dame de Luxembourg.

Le 29 octobre, au soir, l'Harmonie Municipale de Luxembourg offrit à Mgr. Henri Schmit une aubade à la Place Guillaume en présence de Mgr. Léon Lommel, Evêque-Coadjuteur, et de nombreux dignitaires ecclésiastiques.

Le dimanche, 30 octobre, une procession se forma devant la maison paroissiale pour conduire Mgr. Henri Schmit à la Cathédrale pour la célébration d'une messe solennelle d'actions de grâces. Après que deux enfants de la paroisse de Notre-Dame eurent remis des fleurs à leur Curé, la procession, à laquelle participèrent une délégation de sapeurs-pompiers, l'Harmonie Municipale, les enfants des écoles primaires, la Chorale Sainte-Cécile, le Conseil de la fabrique d'église, ayant à sa tête M. le Président Emile Reuter, des délégations de scouts et de guides ainsi que de nombreux dignitaires ecclésiastiques, prit la direction de l'Eglise Cathédrale. Mgr. Henri Schmit était accompagné de Mgr. Léon Lommel, Evêque-Coadjuteur, de M. le Chanoine J. Hengen, Vicaire général, et de M. le Chanoine Jules Jost, Secrétaire de l'Evêché.

En l'Eglise Cathédrale avaient pris place entretemps M. Joseph Bech, Président du Gou-

vernement, Ministre des Affaires Etrangères, M. Pierre Frieden, Ministre de l'Education Nationale, M. Pierre Werner, Ministre des Finances, M. le Député Nicolas Margue, ancien Ministre, les Echevins de la Ville, MM. Camille Kasel, Georges Reuter, Nicolas Rollinger et Lucien Kœnig, ainsi que les représentants des autorités civiles de la Capitale. Les nefs de la Cathédrale étaient remplies jusqu'à la dernière chaise.

Les accents de l'hymne de la Maison grand-ducale saluèrent LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg à Leur arrivée. Elles étaient accompagnées de Mgr. Albert Steffen, Aumônier de la Cour, et de M. Alfred Lœsch, Grand Maréchal de la Cour.

Le Saint Office fut célébré par le jubilaire. Au cours du sermon que fit Mgr. Lommel, il définit les qualités de l'homme et du prêtre et parla des mérites que Mgr. Schmit s'est acquis pendant son long ministère. Un Te Deum fut chanté par la Chorale Sainte-Cécile. Le soir de la même journée, Mgr. Henri Schmit offrit un dîner auquel prirent part un nombre de personnalités éminentes.

Notons encore que par décret de S. S. le Pape Pie XII, Mgr. Henri Schmit a été nommé Prélat Domestique de Sa Sainteté.

L'ÉNERGIE AU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉLECTRICITÉ

L'ÉNERGIE

AU

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

BESOINS ET RESSOURCES

Les statistiques des besoins d'énergie pour le Luxembourg en 1953, au total, ont été de 241 millions (241 000 000) de kWh.

1951	235	1952	235
1950	235	1951	235
1949	235	1950	235
1948	235	1949	235
1947	235	1948	235
1946	235	1947	235
1945	235	1946	235
1944	235	1945	235
1943	235	1944	235
1942	235	1943	235
1941	235	1942	235
1940	235	1941	235
1939	235	1940	235
1938	235	1939	235
1937	235	1938	235
1936	235	1937	235
1935	235	1936	235
1934	235	1935	235
1933	235	1934	235
1932	235	1933	235
1931	235	1932	235
1930	235	1931	235
1929	235	1930	235
1928	235	1929	235
1927	235	1928	235
1926	235	1927	235
1925	235	1926	235
1924	235	1925	235
1923	235	1924	235
1922	235	1923	235
1921	235	1922	235
1920	235	1921	235
1919	235	1920	235
1918	235	1919	235
1917	235	1918	235
1916	235	1917	235
1915	235	1916	235
1914	235	1915	235
1913	235	1914	235
1912	235	1913	235
1911	235	1912	235
1910	235	1911	235
1909	235	1910	235
1908	235	1909	235
1907	235	1908	235
1906	235	1907	235
1905	235	1906	235
1904	235	1905	235
1903	235	1904	235
1902	235	1903	235
1901	235	1902	235
1900	235	1901	235

En corrélation avec ces données il est intéressant d'observer, pour le Luxembourg (2.500 km² de superficie, 280.000 habitants), la consommation d'énergie, sous les diverses formes, répartie depuis 1927 aux tableaux suivants.

OCTOBRE 1955

Mgr. Henri Schmit, Curé de la Cathédrale de Luxembourg.

fête son jubilé d'or sacerdotal

AVANT-PROPOS.

L'évolution rapide de l'utilisation des différentes formes d'énergie, notamment de l'énergie nucléaire, m'a conduit à demander au Conseil Supérieur de l'Electricité une étude sur la situation énergétique de notre pays, tant en ce qui concerne son état actuel que les prévisions pour l'avenir.

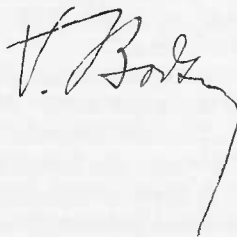
Cette étude a abouti à des conclusions très intéressantes.

Elle montre que la situation énergétique de notre pays ne donnera pas lieu à des appréhensions pour l'avenir tant que la structure actuelle de notre économie subsistera.

La politique énergétique poursuivie par le Gouvernement se trouve corroborée et il n'y a pas de raison majeure pour en changer à l'avenir la direction.

Pour parler plus spécialement de l'électricité (puissance et énergie), qui revêt une importance capitale pour notre pays, nos aménagements hydro-électriques couvriront les déficits de puissance au fur et à mesure qu'ils se présenteront. Quant aux déficits en énergie, nous pourrons attendre en toute sérénité le développement de l'utilisation de l'énergie nucléaire qui trouvera sa place dans notre économie sans heurt en temps voulu et aux conditions les plus avantageuses possible.

Luxembourg, le 25 octobre 1955.



Ministre
des Transports et de l'Electricité.

L'ÉNERGIE AU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Année	Production	Consommation	Exportation	Importation	Stocks
1953	1.000.000	1.000.000	0	0	0
1952	950.000	950.000	0	0	0
1951	900.000	900.000	0	0	0
1950	850.000	850.000	0	0	0
1949	800.000	800.000	0	0	0
1948	750.000	750.000	0	0	0
1947	700.000	700.000	0	0	0
1946	650.000	650.000	0	0	0
1945	600.000	600.000	0	0	0
1944	550.000	550.000	0	0	0
1943	500.000	500.000	0	0	0
1942	450.000	450.000	0	0	0
1941	400.000	400.000	0	0	0
1940	350.000	350.000	0	0	0
1939	300.000	300.000	0	0	0
1938	250.000	250.000	0	0	0
1937	200.000	200.000	0	0	0

On remarque que le secteur domestique est de loin le plus grand consommateur d'énergie. Les besoins domestiques ont augmenté de 100% en 1953 par rapport à 1937.

BESOINS ET RESSOURCES

I. SITUATION ACTUELLE.

A. - Besoins.

Les économistes et les statisticiens prétendent que le « standard de vie » d'un peuple se déduit du volume d'énergie consommé, c'est-à-dire de la mesure où il recourt aux forces de la nature, naturelles et asservies, pour animer son industrie et remplacer le travail manuel dans les diverses branches de son activité. Il apparaît assez nettement que les pays à forte consommation d'énergie par habitant ont un revenu individuel élevé.

Les statistiques des Nations Unies indiquent pour le Luxembourg un revenu national, en 1953, de 841 dollars (42.000 fr. lux.) par tête d'habitant contre

1911 U. S. A.,	685 France,
995 Suisse,	672 Belgique,
952 Islande,	561 Suède,
815 Royaume Uni,	501 Allemagne occidentale,
739 Danemark,	486 Pays-Bas,
703 Norvège,	301 Italie.

En corrélation avec ces données il est intéressant d'établir, pour le Luxembourg (2.500 km² de superficie, 300.000 habitants), la consommation d'énergie, sous les diverses formes, reprise depuis 1937 aux tableaux suivants:

Charbon, y compris anthracite et agglomérés (briquettes, boulets) (en tonnes).

Années	Industrie sidérurgique	Industrie moyenne	Secteur domestique	C. F. L.	Usines à gaz	Centrales électriques	TOTAL
1937	44.004	268.000		134.004	38.496	54.000	538.504
1938	36.996	268.000		134.004	39.000	54.000	531.996
1948	42.376	43.940	176.976	117.120	34.440	—	415.852
1949	34.356	38.748	213.564	140.844	38.340	—	465.852
1950	26.616	37.248	200.244	101.532	40.428	—	406.068
1951	33.756	64.476	240.876	224.940	44.472	—	608.520
1952	33.528	56.028	253.788	157.488	41.424	—	542.256
1953	16.536	51.576	216.012	91.764	40.680	—	416.568
1954	19.656	52.008	230.700	83.916	45.372	—	431.652

On remarquera que le secteur domestique est de loin le plus grand consommateur de charbon (55 % en 1954).

Coke (en tonnes).

Années	Industrie sidérurgique	Industrie moyenne	Secteur domestique	C. F. L.	Usines à gaz	TOTAL
1937						3.228.996
1938						2.085.996
1948	2.483.424	7.608	35.256			2.526.288
1949	2.409.060	7.932	40.704	1.008		2.458.704
1950	2.573.112	7.632	40.560	744	31.272	2.653.620
1951	3.099.468	22.128	44.304	576	32.760	3.199.236
1952	3.231.120	17.388	55.452	—	31.980	3.335.940
1953	3.047.914	15.144	39.072	168	31.284	3.133.582
1954	3.061.788	12.804	37.320	1.236	33.156	3.146.304

C'est naturellement l'industrie sidérurgique qui est le plus gros consommateur (97 % pour l'année 1954).

Durant les dernières années, les usines sidérurgiques ont agrandi et modernisé leurs installations et augmenté leur capacité de production. Leurs besoins en énergie se sont parallèlement accrus. Il en est résulté simultanément une augmentation de la consommation et une diminution des disponibilités de gaz. Leurs produits étant surtout axés sur l'exportation par suite du faible marché intérieur, l'activité des usines sidérurgiques a suivi les fluctuations du marché international.

Du tableau ci-contre se déduisent par indice les variations de la production métallurgique par rapport à 1937:

1937	100
1949	114
1950	124
1951	156
1952	152
1953	133

Pétrole, essence et huile (en tonnes).

Années	Essence		Kérosène	Diesel- Gas-oil	Fuel-oil	TOTAL
	Auto	Avion				
1948	22.436	195	485	13.232	19.873	56.221
1949	24.928	194	556	14.583	13.349	53.610
1950	26.618	432	797	17.251	10.432	55.530
1951	29.475	410	1016	23.993	14.173	69.167
1952	31.106	223	905	27.431	9.850	69.515
1953	34.063	241	1245	30.790	12.461	78.800
1954	35.922	223	1431	42.726	15.143	95.445

La motorisation progressive des transports routiers, sans parler des installations fixes, peu importantes, de moteurs Diesel, a fait croître, d'année en année, les besoins en combustibles liquides. Ainsi le nombre des véhicules à moteur a passé

de 1 par 23 habitants en 1947
à 1 par 13 habitants en 1951
à 1 par 8 habitants en 1954.

Bois.

Années	m ³	tonnes
1950	88.083	61.658
1951	61.733	43.213
1952	61.883	43.318
1953	58.731	41.112
1954	61.545	43.082

Les boulangeries non modernisées en usent encore pour la cuisson du pain et, à la campagne, il en est brûlé dans le poêle traditionnel à colonnes.

Energie électrique.

Dans tous les secteurs de l'Economie nationale, industrie sidérurgique, minières, industrie moyenne, artisanat, agriculture, secteur domestique, etc. ... une mécanisation prononcée a donné à la consommation d'énergie électrique une allure fortement ascendante.

Années	Consommations Industrie sidérurgique		Autres consommations		Totales	
	kWh × 10 ⁶	Indice	kWh × 10 ⁶	Indice	kWh × 10 ⁶	Indice
1937	455	100	51	100	506	100
1948	498	109	78	153	576	113
1949	493	108	85	167	578	114
1950	556	122	89	175	645	127
1951	678	149	100	196	778	154
1952	677	149	105	206	782	155
1953	673	148	117	226	790	156
1954	764	168	131	259	895	176

De ce tableau on remarque que, dans l'intervalle de 1937 à 1954, la consommation spécifique par tête d'habitant, industrie sidérurgique comprise, a augmenté de 1704 à 2906 respectivement de 172 à 495 kWh, industrie sidérurgique non comprise.

Nous ventilons la consommation prise par le réseau de distribution au tableau suivant:

Milliers/kWh.

Années	HT	BT	Total	Pertes	%
1937	30.552	8.172	38.724	2.847	6,8
1938	30.948	8.592	39.540	2.667	6,3
1948	49.584	15.348	64.932	5.408	7,7
1949	—	—	—	—	—
1950	55.419	18.374	73.793	5.758	7,2
1951	65.652	19.740	85.392	6.451	7
1952	72.264	21.276	93.540	6.763	6,7
1953	81.804	22.644	104.448	7.108	6,3
1954	92.292	24.432	116.724	7.670	6,1

Les faibles pertes sont surtout dues à ce que 35,6 % des ventes du concessionnaire se font sans transformation ni transport à sa charge.

Par tête d'habitant, le concessionnaire général a, pour n'en prendre que l'année 1954, distribué 383 kWh.

Gaz manufacturé.

Les usines à gaz fournissent aux habitants des grands centres du gaz de ville pour les besoins industriels et domestiques. La consommation est également en augmentation constante, bien que plus faible que celle de l'énergie électrique. On constate que l'emploi du gaz à l'éclairage rétrograde sensiblement en faveur de l'éclairage électrique.

Gaz manufacturé (en m³).

Années	Consommation industrielle et domestique	Eclairage public	Ventes totales	Besoins propres et pertes
1937	9.088.572	4.105.224	13.193.796	—
1938	9.400.788	4.316.628	13.717.416	—
1948	13.705.092	762.756	14.467.848	2.943.278
1949	14.573.977	519.194	15.093.165	2.664.911
1950	14.642.712	324.204	14.966.916	2.351.280
1951	14.693.532	165.000	14.858.532	2.979.396
1952	15.761.580	64.008	15.825.588	2.591.680
1953	15.675.600	27.288	15.702.888	3.438.120
1954	17.289.528	19.296	17.308.824	2.868.924

Il est utile de faire remarquer que la consommation totale de gaz liquide (butane, propane et autres), non comprise au tableau ci-dessus, a atteint en 1954 2.305 tonnes.

Le principal fournisseur a livré à la consommation pendant les six premiers mois de 1954 1.016 tonnes et pendant les six premiers mois de 1955 1.269 tonnes, ce qui constitue un accroissement de 25 % par rapport à l'année 1954.

Sous leur aspect isolé, ces divers tableaux énumératifs ne permettent pas de se faire un jugement d'ensemble sur la consommation totale d'énergie au Luxembourg. Pour en faire la somme, il importe de rapporter les diverses formes de l'énergie à une même unité commune pour laquelle nous nous sommes arrêtés au kWh, principalement parce que le kWh est la seule unité énergétique qui soit la même pour les Anglo-Américains et pour les peuples qui utilisent le système métrique. Pour faire telle totalisation, nous choisissons l'année 1954.

Outre l'équivalence $1 \text{ kWh} = 860 \text{ Kcal}$, les valeurs calorifiques suivantes ont été utilisées par rapport au contenu énergétique, sans considération du rendement essentiellement variable à la production et à l'utilisation:

1 kg de charbon	7.200 Kcal.
1 kg de coke	7.000 „
1 kg de produit pétrolier	10.000 „
1 kg de bois moyen	4.345 „
1 m ³ de gaz de ville	4.000 „

Ces facteurs de conversion conduisent à la consommation totale d'énergie censée être faite sous forme de kWh.

Combustible	Tonnes/m ³	Kalories	kWh
Charbon	386.280	2.781×10^9	$3,233 \times 10^9$
Coke	3.146.304	22.024×10^9	$25,633 \times 10^9$
Pétrole	95.445	$954,450 \times 10^9$	$1,110 \times 10^9$
Bois	43.082	$187,191 \times 10^9$	$0,217 \times 10^9$
Gaz	17.308.824	$69,235 \times 10^9$	$0,080 \times 10^9$
			$30,273 \times 10^9$

On ne doit pas y ajouter l'énergie électrique pour la raison qu'elle est presque exclusivement dérivée de la combustion du coke. De même il n'y a pas lieu d'inclure dans ce tableau les 45.372 tonnes de charbon pour les usines à gaz parce que ce charbon réapparaît sous forme de coke et de gaz.

Consommation par tête d'habitant: 98.288 kWh.

Si on décompte l'industrie sidérurgique, un calcul analogue conduit à une consommation d'énergie par tête d'habitant de 17.194 kWh.

Combustible	Tonnes/m ³	Kcal.	kWh
Charbon	366.624	2.639×10^9	$3,068 \times 10^9$
Coke	84.516	$591,612 \times 10^9$	$0,690 \times 10^9$
Pétrole	95.445	$954,450 \times 10^9$	$1,110 \times 10^9$
Bois	43.082	$187,191 \times 10^9$	$0,217 \times 10^9$
Gaz	17.308.824	$69,235 \times 10^9$	$0,080 \times 10^9$
			$5,165 \times 10^9$
Energie électrique			$0,131 \times 10^9$
			$5,296 \times 10^9$

B. — Ressources.

Le Grand-Duché de Luxembourg ne possède pas de gisement de houille ni de lignite. Pour couvrir sa consommation, le pays doit importer la totalité des combustibles solides dont il a besoin pour l'industrie, les chemins de fer et les usages domestiques.

Il ne dispose pas non plus de nappe de pétrole ni de gaz naturel. Nous signalons pour mémoire un gisement de schistes bitumineux contenant plusieurs centaines de millions d'hectolitres de pétrole brut. Ce gisement n'est cependant pas économiquement exploitable en ce moment. De ce fait, le Grand-Duché de Luxembourg importe également tout le combustible liquide consommé par l'industrie et la traction.

Le tableau suivant, qui se couvre avec les consommations des tableaux précédents, reprend les importations (d'Allemagne, de Hollande, de Belgique) de combustibles solides et liquides ainsi que la production indigène de bois et de gaz manufacturé:

Années	Charbon	Coke	Pétrole	Bois (t)	Gaz (m ³)
1937	538.504	3.228.946	—	—	—
1938	531.996	2.085.996	—	—	—
1948	415.852	2.526.288	56.221	—	17.411.076
1949	465.852	2.458.704	53.610	—	17.758.074
1950	406.068	2.653.620	55.530	61.658	17.318.196
1951	608.520	3.119.236	69.167	43.215	17.837.928
1952	542.256	3.335.940	69.515	43.318	18.497.268
1953	416.568	3.133.582	78.800	41.112	19.141.008
1954	431.652	3.146.304	95.445	43.082	20.177.748

L'énergie électrique est produite et fournie, en majeure partie, par les centrales thermiques des usines sidérurgiques qui y utilisent les gaz des hauts fourneaux disponibles dans le processus métallurgique. Toutefois, pour que la production d'énergie électrique et la fourniture de courant au pays ne soit pas directement tributaire de la marche des usines sidérurgiques, les chaudières des centrales/usines sont apprêtées à l'emploi du charbon et du mazout.

Depuis que leur a été confiée, en 1927, l'alimentation en énergie électrique du pays, les usines sidérurgiques ont graduellement, pour leurs besoins propres et ceux du pays, adapté leurs centrales au mouvement ascensionnel de la consommation par l'installation successive de nouveaux groupes turbo-alternateurs modernes. Le tableau suivant renseigne, pour les années 1937-1954, sur les puissances/kW installées et les productions/kWh annuelles dans le pays:

Années	Puissance installée		Production	
	kW × 10 ³	Indice	kWh × 10 ⁶	Indice
1937	136	100	562	100
1950	135	99	697	124
1952	179	132	832	148
1954	203	149	990	176

La consommation spécifique moyenne des usines sidérurgiques en Kcal/gaz par kWh net aux barres des centrales a été de 4.362 en 1952 et 4.040 en 1953. Ce dernier chiffre coïncide avec le chiffre moyen de 4.000 Kcal/kWh indiqué dans une étude du 28 juin 1954 de l'UNIPEDE pour les centrales actuelles des pays membres de la CECA.

Les faibles forces hydrauliques du pays ne sont pas encore aménagées, abstraction faite de 10 petites centrales totalisant 1000 kW exploitées par initiative privée. Elles interviennent actuellement pour 0,27 % dans la production totale et pour 2,2 % dans la fourniture de courant au réseau de distribution.

Compte tenu de l'échange de courant avec les réseaux étrangers limitrophes le bilan énergétique s'établit ainsi:

Années	Production	Importations	Exportations	Pertes	Energie livrée à la consommation
1937	562	18	59	15	506
1950	697	32	60	24	645
1952	832	44	61	33	782
1954	990	33	93	35	895

II. SITUATION FUTURE.

A. — Besoins.

Dans son étude sur l'«Energie en Europe durant le premier semestre 1953», M. Montsarin conclut dans ses considérations générales qu'il y avait sur le marché de l'énergie une crise comme résultat d'un marasme économique qui, fin 1952 et début 1953, avait fini par atteindre tous les pays, sauf l'Allemagne occidentale.

Tous les symptômes dénotent depuis une reprise générale qui s'accroît vers la mi 1954.

Les évaluations à long terme ne peuvent être faites que par une extrapolation basée sur les tendances constatées dans le passé. Cette extrapolation implique toutefois une grande prudence dans les conclusions que l'on peut en tirer.

On a calculé, grosso modo, qu'au rythme actuel du progrès industriel le monde consommerait en 1975, au global, 150 % des besoins actuels d'énergie et en l'an 2000 environ 300 %.

Charbon.

Le tableau de la consommation de charbon, sous forme variée, montre par la moyenne annuelle de 481.918 tonnes une diminution par rapport à l'année 1937. C'est que, dans beaucoup de cas, le charbon a été remplacé par un autre combustible, plus économique, plus pratique.

Cette tendance se poursuivra probablement, malgré l'augmentation constatée du secteur domestique où, petit à petit, elle empiétera davantage. Les chemins de fer en brûleront moins dès que l'électrification des lignes principales sera achevée dans 5 à 6 ans. Les centrales thermiques actuelles du pays ne l'utilisent qu'exceptionnellement.

A supposer que les augmentations de consommation dans un secteur compensent les diminutions d'un autre, on peut, sans grande erreur, faire les prévisions que, d'une façon générale, sans nouvelle industrie liée à ce combustible, la consommation de charbon n'augmentera pas, à l'avenir, au-delà de la moyenne de 480.000 tonnes/an.

Coke.

Le coke nous ramène à la marche des usines sidérurgiques qui en sont le plus gros consommateur.

Son volume de consommation est naturellement lié à l'activité de la sidérurgie dont le développement, vu à longue échéance, pourra dépendre des dispositions que prendra la CECA.

M. Van Mele, Directeur des études à la C.P.T.E., a évalué, pour la Belgique, un doublement de la production sidérurgique en 50 ans. Les évaluations sont d'autant plus incertaines que leur portée est plus longue.

Nous limitons nos estimations à 20 ans, jusqu'en 1975, au taux de majoration annuelle de 2 % de la Belgique en raison des conditions similaires applicables aux deux pays. Dans 20 ans, nos usines seraient donc censées avoir augmenté leur production de 40 %.

Avec l'hypothèse approximative que la consommation de coke à la tonne d'acier produit va se stabiliser progressivement, on arrive, crise aigue et modification profonde de la structure économique exclues, à une consommation de coke qui montera graduellement pour atteindre 4.000.000 tonnes/an en 1975. L'indice de production sera de 200 à 210 par rapport à 1937. La consommation totale du pays est évaluée à 4.150.000 tonnes/an.

Pétrole, essence, huile.

Un CV de puissance meut sur l'eau 3.000 kg de fret, sur rail 4 fois moins (750), dans l'auto sur route 40 fois moins (75), parce que le frottement y est 10 fois plus important, et en avion 500 fois moins, à peine 6 kg. C'est dire que la motorisation progressive des transports de personnes et marchandises exigera de plus en plus de puissance qui, dans les moteurs à explosion, est fournie par le pétrole et ses produits dérivés.

Le camion est imbattable, voire irremplaçable dans le trafic à courte distance, dans la montagne et dans les contrées faiblement peuplées ou situées à l'écart des grandes communications. En concurrence avec le chemin de fer, il relie, sans transbordement, les lieux plus rapidement, tout en exigeant une fraction seulement des investissements.

L'auto n'est plus dorénavant un article de luxe. Il sert d'instrument de travail directement ou indirectement. Son emploi par toutes les couches de la population s'intensifiera surtout si, à l'instar de la pratique en Amérique, les ventes à crédit choquent de moins en moins le préjugé bourgeois. Dans son article « Financement des ventes à crédit aux Etats-Unis », M. Mera dit que l'emploi systématique par les industriels et les commerçants de la vente à tempérament pour étendre leurs débouchés, enfin la puissance progressivement acquise par les établissements de financement spécialisés ont fait du crédit à la consommation un des traits les plus caractéristiques de l'organisation de la production et du crédit dans ce pays. 50.000.000 de personnes, appartenant à toutes les catégories sociales ou professionnelles, ont, aux Etats-Unis, recours à cette forme de crédit, en moyenne pour un montant individuel évalué à 400 dollars.

Dans les lieux où il n'existe pas de liaison au réseau/gaz ou au réseau électrique, le moteur fixe résout maints problèmes de mécanisation.

Parti primitivement du bois, passant par le charbon dans les poêles, le chauffage moderne dans une chaudière centrale abandonne petit à petit le coke et l'anhracite pour s'équiper au mazout de

beaucoup plus pratique par l'absence de poussières, de cendres et de pénibles manipulations. La commodité d'emploi est presque toujours favorable aux combustibles liquides et c'est là sans doute le facteur essentiel dans la concurrence, notamment dans le domaine des foyers domestiques.

Toutes ces raisons font prévoir une augmentation très marquée de la consommation de produits pétroliers dans les 10 ans à venir. Sur la base de statistiques étrangères nous l'évaluons à la moyenne de 10 %, c'est-à-dire que la consommation sera censée doubler en 7 ans par rapport au stade actuel pour atteindre

180.000 tonnes en 1963-64.

Nous ne croyons pas qu'il y ait lieu d'ajouter trop de foi aux craintes que les réserves mondiales connues de pétrole, estimées en 1929 durer encore 30 ans, ne soient épuisées à cette époque.

Bois.

Etant donné que la croissance des arbres ne peut être accélérée, la production de bois est censée rester plus ou moins stationnaire. Des coupes massives dans les forêts existant actuellement ne seront pas tolérées parce qu'elles conduiraient au dessèchement du sol et auraient encore d'autres conséquences néfastes. D'un autre côté il est peu probable que de nouvelles plantations importantes seront aménagées dans les dizaines d'années à venir.

Energie électrique.

Dans le secteur électrique, abstraction faite des usines sidérurgiques, on a enregistré une augmentation rapide des besoins. Passant de 39.000.000 kWh en 1934 à 131.000.000 kWh en 1954, elle a plus que triplée en 20 ans. Il sied, toutefois, de commenter cette montée en flèche par la remarque qu'en 1931, après la mise en service du réseau de distribution, commença pratiquement l'ère de l'électrification du Grand-Duché de Luxembourg.

De 1947 à 1954, les augmentations annuelles sur l'année précédente étaient respectivement de 9 %, 3,5 %, 11,2 %, 5 %, 11,1 %, 11,2 %. Il s'en dégage une augmentation moyenne annuelle sur l'année précédente de 8,1 % correspondant à un doublement de la consommation en chiffre rond 8-9 ans.

La constatation a été faite pour presque tous les pays à niveau de vie semblable à celui au Luxembourg, que la consommation d'énergie électrique double approximativement tous les 10 ans, c'est-à-dire que, pendant 10 ans, la consommation est censée augmenter chaque année ou bien $\frac{1}{10}$ de la consommation prise comme point de départ ou bien de 7,15 % rapportée à la consommation de l'année précédente. Ce taux d'augmentation est en cours de se pratiquer par excès au Luxembourg.

Comme la consommation spécifique par tête d'habitant est, industrie sidérurgique non comprise, assez faible en comparaison de celle d'autres pays, on devrait pouvoir tabler les prévisions de consommation sur le taux de majoration annuelle de 7,15 % du moins encore pendant un certain temps, pendant lequel se fera l'étalement en surface et la pénétration en profondeur. Mais il faut considérer, dans le sens inverse, que le Luxembourg n'héberge pas, comme d'autres pays, à côté d'une industrie moyenne assez active, une « petite industrie » intense ni ramifiée à nombreux ateliers.

A moins de l'installation dans le Grand-Duché de nouvelles industries on peut donc supposer qu'à long délai le taux de 8,1 % pas plus que celui de 7,15 % ne se maintiendront et que la courbe

s'infléchira pour atteindre 280 millions de kWh en 1976. Le doublement, en 20 ans, de la consommation probable de 140.000.000 kWh en 1956 table sur une augmentation annuelle de 5 % de la consommation de 1956 ou de 3,55 % chaque année de la consommation de l'année précédente. Les stades intermédiaires pourront être les suivants:

1956	—	140.000.000 kWh,
1960	—	170.000.000 kWh,
1965	—	205.000.000 kWh,
1970	—	240.000.000 kWh,
1976	—	280.000.000 kWh.

Ces estimations semblent n'avoir rien d'excessif si on les regarde sous l'angle des estimations faites par l'UNIPEDE. Selon l'avis général des exploitations des pays membres de la CECA il y a des chances sérieuses pour que la consommation d'électricité soit, dans 20 ans, comprise entre 3 et 4 fois la consommation actuelle.

Les CFL ont décidé l'électrification de leurs voies principales. Cette consommation sera de 5.000.000 kWh dans 2 à 3 ans et de 25.000.000 kWh dans 5 à 6 ans. Elle n'est pas comprise dans l'évaluation ci-dessus.

Quant aux usines sidérurgiques on peut admettre que les quantités de coke utilisées augmentant sensiblement dans la même proportion que la production d'acier, la production de gaz de haut fourneau subira à peu près le même accroissement dont une même part sera réservée à la production d'énergie électrique destinée à couvrir les besoins propres et les engagements du Contrat/Gouvernement.

Parallèlement à l'augmentation de la production métallurgique croîtront d'ici 20 ans les besoins en énergie électrique estimés à $900 \times 1,4 = 1.260.000.000$ kWh.

Total des besoins/usines: 1.260.000.000 kWh en 1975.

Ensemble du pays: 1.560.000.000 kWh en 1975.

B. — Ressources.

L'accroissement des besoins d'énergie dans certains secteurs entraînera, pour les satisfaire, un accroissement des importations de combustible en dehors du charbon dont nous supposons la consommation rester stationnaire à la moyenne de 480.000 tonnes/an.

Les réserves mondiales probables du charbon sont, en 1929, estimées suffire pendant 3.800 ans, les réserves connues pendant 400 ans.

La production d'énergie électrique sera assurée par les voies thermique et hydraulique. L'accroissement de la puissance installée est en cours de commande.

Les usines sidérurgiques ont décidé un renforcement de 56.200 kW de leurs moyens de production. Ces nouvelles génératrices seront mises en service dans 2 à 3 ans.

De son côté, le Gouvernement a entrepris la construction de deux centrales hydrauliques, l'une de 8.000 kW à accumulation à Esch-sur-Sûre, l'autre de 4.000 kW au fil de l'eau à Rosport, qui seront mises en route dans 2 à 3 ans également. La marche en parallèle des centrales thermiques et hydrauliques est envisagée suivant un plan de coordination qui sauvegardera les intérêts économiques du pays.

Le tableau suivant renseigne sur les puissances installées d'ici 1960:

Années	Thermique 10 ³	Hydrau- lique 10 ³	Total 10 ³
1955	202	1	203
1956	215	1	216
1957	251	7	258
1958	258	13	271
1959	258	13	271
1960	258	13	271

Le tableau suivant donne les prévisions de production d'énergie électrique jusqu'en 1960:

Années	Thermique 10 ⁶	Hydrau- lique 10 ⁶	Total 10 ⁶
1955	1.050,000	4,200	1.054,200
1956	1.080,000	4,500	1.084,500
1957	1.150,000	10,000	1.160,000
1958	1.200,000	35,000	1.235,000
1959	1.250,000	40,000	1.290,000
1960	1.300,000	40,000	1.340,000

En comparant les données « production » et « consommation » on constate que la production indigène pourra satisfaire aux besoins de la consommation jusqu'en 1965. Il y aura déficit au delà; l'ordre de grandeur en sera de 250 millions de kWh en 1975.

Rapporté aux heures d'utilisation de 5.000 des centrales des usines sidérurgiques ce déficit correspondra à une puissance déficitaire d'environ 50.000 kW en 1975.

Echelonnées sur la décade 1965-1975, les valeurs respectives semblent être

1970 — 20.000 kW 100.000.000 kWh,

1972 — 30.000 kW 150.000.000 kWh,

1975 — 50.000 kW 250.000.000 kWh.

Il sera probablement possible, d'ici-là, de compter sur un apport de puissance par la centrale hydro-électrique de l'Our, dont la construction, sur le plan international, fait actuellement l'objet d'actifs pourparlers du Gouvernement avec l'étranger. La puissance installée de la centrale de Vianden sera, au premier stade, de 320.000 kW avec une utilisation de 1.360 heures par an. Au stade final, la puissance installée atteindra 640.000 kW. Station de pompage, cette centrale pourra fournir la puissance manquante sans pouvoir suppléer au déficit d'énergie. Force nous sera de recourir à l'étranger, à moins qu'il ne soit décidé de construire une centrale thermique classique ou d'exploiter toutes les forces hydrauliques de nos rivières frontalières où, d'après une étude récente entreprise par le Gouvernement, il est possible d'aménager encore plusieurs centrales hydro-électriques. Eventuellement, nous pourrions avoir recours à l'énergie nucléaire dont la coopération intra-européenne laisse entrevoir la réalisation industrielle dans quelque 15 à 20 ans. Il faudrait également importer les matières fissiles, car, au jugement d'expert, il est peu probable que le sous-sol du Luxembourg en contienne par suite de sa formation dévonienne dans le Nord et jurassienne dans le Sud.

Gaz manufacturé.

On ne peut mieux faire que de renvoyer à l'étude faite en octobre 1950 par le Conseil Supérieur du Gaz sur la genèse, l'histoire et l'évolution de la question du gaz au Luxembourg.

Cette étude évalue en 2 stades les consommations de gaz au Luxembourg:

24.000.000 m³ en 1955,

40.000.000 m³ en 1960-65.

Le tableau, page 8, montre que les prévisions de 1955 seront probablement exactes à 20 % par excès près, ce qui est une approximation satisfaisante, compte tenu des éléments incertains de prédétermination.

Ces pronostics pourraient, par contre, être largement dépassés s'il y avait, dans la suite, connexion du Luxembourg aux réseaux de gaz de la France ou de la Sarre dont les sources de production sont les cokeries tamponnées par les usines à gaz en voie de perfectionnement continu grâce à des techniques modernes.

Luxembourg, le 14 octobre 1955.

Les Membres du Conseil Supérieur de l'Electricité:

LÉON BRASSEUR,

Ingénieur diplômé,

Directeur des Services Industriels
de la Ville de Luxembourg.

ALPHONSE GRAFF,

Ingénieur diplômé,

Chef de Service aux Aciéries Réunies
de Burbach-Eich-Dudelange (ARBED).

PIERRE HAMER,

Docteur en droit,

Ingénieur commercial diplômé,
Commissaire du Gouvernement.

Prof. JEAN KOPPES,

Docteur ès Sciences physiques et mathématiques,
Président de la Section des Sciences
de l'Institut Grand-Ducal.

PIERRE LUTTY,

Maître électricien.

JULES SCHOOS,

Maître électricien, technicien,
Membre effectif de la Chambre des Métiers,
Secrétaire général
de la Fédération des Patrons Electriciens.

LÉON SIMON,
 Ingénieur diplômé,
 Directeur
 de la Société de Transport d'Énergie Électrique
 du Grand-Duché de Luxembourg (SOTEL).

EUGÈNE SPECK,
 Ingénieur diplômé,
 Ingénieur en chef
 de la Compagnie Grand-Ducale d'Électricité
 du Luxembourg (CEGEDEL).

EMILE TRESCH,
 Ingénieur diplômé,
 Ingénieur-électricien de l'État e. r.

JEAN WEISGERBER,
 Ingénieur diplômé,
 Directeur du Service d'Électricité
 de la Ville d'Esch-sur-Alzette.

Année	1955	1956	1957	1958	1959	1960
Production (MWh)	200	216	258	278	300	340
Consommation (MWh)	180	190	220	240	260	290
Excédent (MWh)	20	26	38	38	40	50

Ra comparant les données propres à la production et à la consommation d'électricité en Grand-Duché de Luxembourg pour les années 1955 à 1960, il est évident que la production a dépassé la consommation à partir de 1958, ce qui a permis d'accumuler des réserves d'électricité.

Rapport sur les heures d'utilisation de l'énergie électrique en Grand-Duché de Luxembourg pour les années 1955 à 1960. Ce rapport indique que l'utilisation de l'électricité a augmenté de manière constante au cours de cette période, reflétant la croissance économique et le développement industriel du pays.

Il est intéressant de noter que la production d'électricité en Grand-Duché de Luxembourg est principalement assurée par des centrales hydro-électriques. Cette source d'énergie est renouvelable et contribue à la durabilité de notre système énergétique. Le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg s'efforce de maintenir et d'améliorer ces infrastructures pour garantir une approvisionnement stable et sécurisé en électricité pour ses citoyens.

Nouvelles diverses

A la Cour de Justice de la CECA.

Le Président et les Membres de la Cour de Justice de la CECA ont reçu, le 15 octobre, présentée par l'Union Internationale des Avocats, une délégation de Barreaux des six pays de la Communauté.

La délégation a voulu présenter ses devoirs à la Cour et exprimer l'intérêt que les avocats portent à l'activité de la Cour et à son développement.

Le Président de la délégation, M^e Robert Martin, a souligné combien l'exemple de la juridiction de la Communauté est encourageant pour l'organisation des relations internationales et constitue une base solide pour la création d'une Europe unie. Il a fait ressortir que la création de la Cour de Justice marque une date dans l'histoire de l'organisation judiciaire, puisque devant elle sont admis à ester en justice tant les Etats que les institutions de la Communauté et les personnes privées intéressées, et que les arrêts de la Cour ont force exécutoire dans tout le territoire de la Communauté.

En accueillant la délégation, le Président de la Cour, M. Massimo Pilotti, a dit notamment:

« Un droit nouveau s'élabore ici de par la volonté de nos six pays, noyau de l'Europe de demain. Il s'exprime et s'exprimera progressivement dans les arrêts de notre Cour, mais cette Cour ne les rendra qu'après vous avoir entendus. Vous serez ainsi les collaborateurs essentiels de cette Cour sur le terrain international qui lui est propre, comme vous l'êtes chez vous, pour vos juridictions nationales. »

La délégation luxembourgeoise, présentée par M^e Robert Martin, Président de l'Union Internationale des Avocats, était composée comme suit: M^e Netty Probst, Bâtonnier du Barreau de Luxembourg; M^e Fernand Lœsch, ancien Bâtonnier; M^e Eugène Schaus, ancien Bâtonnier; M^e Alex Bonn, ancien Bâtonnier.

*

La Conférence Européenne des Ministres des Transports (C. E. M. T.).

Les 19 et 20 octobre 1955 s'est réuni à Berne le Conseil des Ministres de la C. E. M. T. A cette réunion, qui était la 3^e session de la C. E. M. T. depuis sa constitution à Bruxelles en octobre 1953, assistaient les Ministres des Transports des 17 pays membres de la Conférence dont le Grand-Duché de Luxembourg.

A l'ordre du jour figurait, à côté de questions administratives, le problème de la coordination des investissements dans le domaine des transports, le problème de l'harmonisation des frets nationaux et internationaux de la navigation fluviale, une série de questions techniques rela-

tives aux transports par chemin de fer, par route et par voie navigable, ainsi que l'examen des problèmes d'intégration européenne dans le domaine des transports posés par la résolution adoptée lors de la Conférence de Messine du 2 juin 1955 par les Ministres des Affaires Etrangères des six pays de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

Le principal objet de l'ordre du jour était l'examen et la signature des actes diplomatiques relatifs à la constitution d'une « Société Européenne pour le Financement de Matériel Ferroviaire » (EUROFIMA). Cette Société permettra, au moyen d'un financement international, l'achat en commun par les sociétés des chemins de fer européennes d'un matériel standardisé. La création de cette Société est de nature à consolider et à développer l'exploitation en pool déjà réalisée par un certain nombre de pays et s'inscrit dans le cadre très général d'une politique de collaboration européenne.

La Convention a été signée par 14 pays (Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Suède, Suisse, Portugal, Norvège et Yougoslavie) qui ont donné leur adhésion et sont membres de la Société.

Les actes diplomatiques, comprenant la Convention, le Protocole Additionnel et le Protocole de Signature, ont été signés à Berne le 20 octobre 1955 par les plénipotentiaires des 14 pays cités. Pour le Grand-Duché de Luxembourg, M. Victor Bodson, Ministre des Transports, a signé les Actes. La délégation luxembourgeoise comprenait, outre M. le Ministre Victor Bodson, MM. René Logelin, Conseiller de Gouvernement au Ministère des Transports, et Antoine Wehenkel, Député, Ingénieur en chef aux C. F. L.

*

Réunion du Comité de Ministres de Benelux à Bruxelles.

Le Comité de Ministres de Benelux s'est réuni à Bruxelles, le 5 octobre 1955, au siège du Secrétariat Général de l'Union Douanière néerlando-belgo-luxembourgeoise, sous la présidence de M. Beyen, Ministre hollandais des Affaires Etrangères.

Les points suivants ont été discutés:

1^o Politique commerciale commune. — Les Ministres ont donné aux Présidents des Conseils des directives permettant la mise en application des dispositions du Protocole du 9 décembre 1953 relatif à la Politique commerciale commune, pour ce qui concerne les produits non libérés à l'O.E.C.E. Les Ministres ont, en outre, établi une notification commune à adresser à l'O.E.C.E. en ce qui concerne les nouvelles obli-

gations de libération qui s'appliquent à partir du 1^{er} octobre 1955. Ils ont également arrêté l'attitude commune des délégations Benelux devant la G.A.T.T.

2^o Politique d'harmonisation des politiques agricoles. — Les Ministres se sont mis d'accord sur la composition de la Commission d'harmonisation des politiques agricoles, créée par leur décision du 3 mai 1955.

3^o Non-restitution aux Pays-Bas de la taxe de transmission à l'occasion des exportations néerlandaises vers l'U.E.B.L. — Les Ministres ont pris la décision de renoncer, en raison de l'évolution des circonstances, à l'application de l'arrangement, convenu en juillet 1953 pour un certain nombre de produits, de non-restitution de la taxe de transmission néerlandaise.

4^o Questions agricoles. — Les Ministres se sont mis d'accord sur la façon de résoudre certaines difficultés qui s'étaient manifestées dans les échanges intra-Benelux de lait évaporé non sucré, de tomates, de raisins blancs et de fleurs coupées. En ce qui concerne les difficultés survenues dans les échanges intra-Benelux de lait évaporé non sucré, les délégations chercheront, à bref délai, une solution susceptible de pallier aux difficultés actuelles. En attendant le résultat de cette étude, l'importation néerlandaise vers l'U.E.B.L. sera de nouveau autorisée sur la base des prix minima convenus. Egalement en ce qui concerne l'importation en U.E.B.L. de raisins blancs, un arrangement a été mis sur pied pour une période probatoire. Une méthode a été élaborée pour la fixation automatique de la fermeture et de l'ouverture des frontières pour les échanges de tomates, dans les cas où les prix se trouveraient en dessous ou au-dessus des prix minima convenus. Les contingents d'exportation de fleurs coupées néerlandaises vers l'U.E.B.L. pour la période du 1^{er} octobre 1955 au 30 septembre 1956 ont été fixés de commun accord.

*

Dixième Anniversaire du Comité de Rapprochement Benelux.

Le 19 novembre, le Comité de rapprochement belgo-néerlandais-luxembourgeois a donné une réception à l'occasion du dixième anniversaire de sa création. Il a procédé en même temps à une manifestation d'hommage à la mémoire de feu M. Julius Hoste, premier Président du Comité.

Dans le hall du nouveau siège du Comité Benelux à Bruxelles, on procéda à l'inauguration d'un buste en bronze de M. Julius Hoste, en présence de nombreux invités, parmi lesquels on reconnaissait les Ambassadeurs des Pays-Bas et du Luxembourg à Bruxelles, M. Van Houtte, ancien Premier Ministre de Belgique, Président du Conseil national du Comité de rapprochement, des Ministres Bossaerts, Vanaudenhove, A.-E. Janssen et De Schrijver, de M. Beelaerts van

Blokland, Président du Comité hollandais de rapprochement, ainsi que des personnalités du monde parlementaire, du monde des lettres et des arts.

M. Van Houtte rendit un fervent hommage à la mémoire de Julius Hoste et à l'activité que celui-ci ne cessa de déployer en faveur de l'accord belgo-néerlandais-luxembourgeois. Le Président du Conseil national rappela brièvement les circonstances de la création, voici dix ans, de l'Union économique entre les trois pays et l'activité du Comité de rapprochement pendant cette période.

Le Baron Van Harinxma thoe Slooten, Ambassadeur des Pays-Bas à Bruxelles, et M. Lambert Schaus, Ambassadeur du Luxembourg à Bruxelles, s'associèrent à l'hommage rendu à M. Julius Hoste.

*

Vers la fin du mois d'octobre ont eu lieu à Vienne les journées d'études de l'Institut International des Classes Moyennes.

L'Allemagne occidentale, l'Autriche, la Belgique, l'Espagne, le Luxembourg, la Suisse et la Turquie avaient envoyé des représentants à ces journées d'études qui étaient présidées par M. Roger Millot, délégué français et président de l'Institut International des Classes Moyennes.

Les travaux du Congrès ont principalement été consacrés à l'examen des charges fiscales qui pèsent sur les petites et moyennes entreprises dans les pays représentés au sein de l'Institut.

*

*M. Nikolai Tchikalenko,
Délégué de la Croix-Rouge Soviétique,
à Luxembourg.*

Comme M. Emile Reuter, Président de la Chambre des Députés, l'avait annoncé au cours d'une conférence de presse tenue à la suite d'un voyage d'études d'une Délégation de parlementaires luxembourgeois en U.R.S.S., un Délégué de la Croix-Rouge Soviétique devait venir à Luxembourg. Ce fut le 25 octobre que M. Nikolai Tchikalenko, Membre du Præsidium et Chef du Département des relations extérieures de l'Alliance des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge de l'U.R.S.S., arriva à Luxembourg pour prendre contact avec les Dirigeants de la Croix-Rouge Luxembourgeoise. Après une réception offerte en l'honneur du Délégué soviétique au siège de la Croix-Rouge, M. Tchikalenko visita les différents établissements de la Croix-Rouge, notamment la Maison de repos de Colpach. M. Nikolai Tchikalenko eut également des entretiens avec les représentants de l'Association des Parents et de l'Office du Rapatriement sur les questions pendantes relatives au rapatriement de ressortissants luxembourgeois se trouvant encore en U.R.S.S. à la suite de leur enrôlement forcé dans les armées nazies pendant la guerre 1940-1945.

Le 28 octobre, LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg, Président de la Croix-Rouge Luxembourgeoise, reçurent en audience M. Nikolai Tchikalenko et, le 25 octobre, l'hôte soviétique assista à la cérémonie organisée à la Croix-Rouge à l'occasion de la 10.000^e prise de sang offerte par un donneur de sang bénévole.

*

Cérémonie à la Croix-Rouge Luxembourgeoise.

A l'occasion de la 10.000^e prise de sang offerte par un donneur de sang bénévole, la Croix-Rouge Luxembourgeoise avait organisé le 29 octobre 1955 une cérémonie en son siège à Luxembourg. A cette cérémonie assistèrent S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg, Président de la Croix-Rouge, M. Nikolai Tchikalenko, Membre du Præsidium et Chef du Département des relations extérieures de l'Alliance des Sociétés de la Croix Rouge et du Croissant Rouge de l'U. R. S. S., M. Emile Reuter, Président de la Chambre des Députés, M. Jules Salentiny, Président de la Cour Supérieure de Justice, M. le Dr Félix Worré, Président du Syndicat Médical, ainsi que les Membres du Conseil d'Administration de la C. R. L., dont M. Tony Neuman, Vice-Président de la Société. Parmi les hôtes étrangers, mentionnons la présence de M. René Guérin, Président-Fondateur de la Fédération des Donneurs de Sang de France et d'Outre-Mer, Président de la Fédération Internationale des Donneurs de Sang, et de M. le Dr Rouzet, Conseiller à la Fédération Internationale des Donneurs de Sang.

La cérémonie fut ouverte par une allocution de M. Tony Neuman, Vice-Président de la C. R. L. L'orateur mentionna tout d'abord les deux faits qui sont à la base de cette cérémonie: la 10.000^e prise de sang offerte par un donneur de sang bénévole et la reconnaissance officielle à l'égard de 60 donneurs bénévoles. M. le Vice-Président Tony Neuman présenta ensuite un aperçu sommaire sur l'importance de ce service de la Croix-Rouge. 10.000 prises de sang correspondent à un effectif de 5.000 litres de sang qui ont permis à la C. R. L. de satisfaire les besoins des hommes de l'art dans notre pays.

L'importance en ressort encore par la prise en considération des accidents de travail et de la circulation qui se multiplient sans cesse et aussi par le traitement spécial que nécessitent certains cas de maladie.

Après l'exposé de M. Tony Neuman, S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg remit à une soixantaine de donneurs de sang bénévoles un diplôme d'honneur.

Après que M. Nikolai Tchikalenko eut adressé une courte allocution à l'assistance, M. Adolphe Reding, Président de l'Union des Donneurs de Sang bénévoles de la Croix-Rouge Luxembourgeoise, exposa le but essentiellement humanitaire de cette Union, et M. René Guérin, Pré-

sident international, se joignit à M. Reding pour souligner le caractère altruiste mais primordial pour la thérapeutique moderne de la prise de sang bénévole.

*

Le Référendum en Sarre du 23 octobre 1955.

A l'occasion du référendum qui a eu lieu en Sarre, le 23 octobre 1955, le Conseil de l'Union de l'Europe Occidentale avait décidé, à la suite d'une recommandation de la Commission Européenne pour le Référendum en Sarre, d'envoyer des observateurs neutres dans les bureaux de vote de la Sarre le jour du référendum, ainsi que pendant le dépouillement des bulletins de vote.

Ces observateurs avaient été recrutés dans les cinq pays membres de la Commission Européenne. Ils étaient au nombre de 1.005 dont 355 venaient du Luxembourg, 325 des Pays-Bas, 155 de la Belgique, 120 de l'Italie et 50 de la Grande-Bretagne.

Dans une lettre adressée fin octobre à M. le Ministre des Affaires Etrangères du Luxembourg, la Commission Européenne pour le Référendum en Sarre a exprimé sa satisfaction pour l'aide précieuse que le Gouvernement luxembourgeois lui a apportée par l'envoi de si nombreux observateurs pour la journée du 23 octobre.

*

Le Centre belgo-luxembourgeois d'Expansion commerciale aux Pays-Bas.

On se souvient que, le 3 mars 1955, un Centre belgo-luxembourgeois d'expansion commerciale a été fondé aux Pays-Bas par des firmes industrielles.

Les buts et les moyens de ce Centre ont été exposés par son Président M. Vogels au cours d'un déjeuner de contact qui réunissait à Bruxelles, le 12 octobre, une centaine de personnalités de la vie publique et du monde des affaires.

Aux côtés du Président M. Vogels, on remarquait les représentants de l'Ambassadeur de Belgique à La Haye, des Ambassadeurs du Luxembourg à Bruxelles et à La Haye, ainsi que des représentants de la Fédération des Industriels de Belgique et du Luxembourg.

Le Comité d'honneur du Centre belgo-luxembourgeois d'expansion commerciale aux Pays-Bas est placé sous la présidence du Baron F. Van der Straten Wailliet, Ambassadeur de Belgique à La Haye, et de son collègue luxembourgeois. Le Comité de patronage, qui remplit les fonctions de Conseil d'Administration, comprend le Conseil Economique Wallon, le Vlaams Economisch Verbond, les grandes sociétés belges de banque et les principaux groupements industriels. Quant à la direction, sous la présidence de M. Vogels, elle est assurée par sept membres élus pour deux ans.

*

*Réunion à Luxembourg
de la Commission d'Echanges Touristiques
France-Belgique-Luxembourg.*

Le 15 octobre a eu lieu, à Luxembourg, une séance du bureau exécutif de la Commission d'Echanges Touristiques France-Belgique-Luxembourg.

Cette réunion de Luxembourg s'est déroulée en présence de la délégation française, composée de MM. J. Septembre, Inspecteur Général au Tourisme, Paris, H. Delong, Ingénieur Principal à la S.N.C.F., E. Lambert, Président du Syndicat d'Initiative de Metz; de la délégation belge comprenant MM. J. Hordies, Commissaire Général adjoint, Bruxelles, Picquard, Vice-Président de la Confédération Nationale des Unions Professionnelles des Cafetiers, Hôteliers et Restaurateurs, Ostende, R. Briade, Chef de Service de Tourisme de la S.N.C.B.; de la délégation luxembourgeoise comprenant MM. F. Lœsch, Président, et Henry Cravatte, Vice-Président de l'Office National du Tourisme, Victor Prost, Président de l'Automobile Club, J.-P. Musquar, Directeur des C.F.L., et du Directeur hon. Limpach, Président du Syndicat d'Initiative d'Echternach.

A l'issue de leur séance de travail, les délégués furent reçus par M. Saffroy, Ambassadeur de France, pour se rendre ensuite à l'Hôtel Cravatte, où un déjeuner fut offert par M. Wilwertz, Commissaire Général aux Affaires Economiques, Membre du Gouvernement. Ce déjeuner fut rehaussé par la présence du Baron Poswick, Ambassadeur de Belgique, et de M. Panier, Consul de France.

Des allocutions furent prononcées par MM. Hordies (Belgique) et Septembre (France) qui eut le grand plaisir de remettre les distinctions suivantes du mérite touristique français au nom du Ministre de France: M. Musquar fut promu officier et MM. Prost et Limpach chevaliers sous les applaudissements de l'assistance.

Dans son allocution finale, M. Wilwertz mit l'accent sur l'importance du tourisme pour l'économie des trois pays et sur la nécessité de réglementer le camping.

*

Dans la salle des Milices de l'Hôtel de Ville de Bruxelles s'est tenue une exposition de faïences fines anciennes provenant de la manufacture de Boch à Septfontaines et de nombreuses collections officielles et privées. Cette exposition était organisée dans le cadre de l'accord culturel belgo-luxembourgeois par M. le Ministre de l'Education Nationale de Luxembourg, avec la collaboration du Service de propagande artistique près le Ministère de l'Instruction publique. De nombreuses personnalités belges et luxembourgeoises assistaient au vernissage.

*

*Quelque 17.000 Luxembourgeois
résident en France.*

Sous ce titre, les « Dernières Nouvelles d'Alsace » publient le 20 octobre un article sur les Luxembourgeois résidant en France.

Voici quelques extraits de cet article:

« Il y a environ 60 ans, on comptait en France, parmi une population de 38 millions, 31.200 Luxembourgeois. 20 ans plus tard, peu de temps avant la première guerre mondiale, il y avait en France 19.200 Luxembourgeois sur 39 millions d'habitants, en 1936, on n'en comptait plus que 15.600, tandis que leur nombre s'est abaissé à 10.000 lors du dernier dénombrement. Cette régression apparente ne correspond pas à une diminution de l'élément luxembourgeois, mais au fait que beaucoup d'entre eux ont pris la nationalité française. En plus, si l'on tient compte des 7.000 Luxembourgeois qui, selon les dernières statistiques, se sont établis à une époque assez récente en France, ils représentent de toute façon un total d'environ 17.000. 7.000 d'entre eux résident en Moselle et 300 dans les deux départements du Rhin, dont 142 habitaient Strasbourg, au 31 décembre 1954.

Comme, avant la guerre, les étudiants luxembourgeois font de préférence leurs études aux universités françaises. Comparé à la population luxembourgeoise, le nombre de ces étudiants représente un pourcentage si élevé qu'ils figurent en tête de tous les groupes d'étudiants étrangers. Nous ne citerons à titre d'exemple que les universités de Paris, Strasbourg, Grenoble, Nancy, Montpellier et Marseille. Le Luxembourg est un petit pays, pourtant certains de ses artistes réussissent à s'imposer à l'étranger. Ce fut le cas pour un certain nombre d'entre eux depuis la fin de la deuxième guerre mondiale. »

*

Les accidents de la circulation dans le Benelux.

Suivant des statistiques qui viennent de paraître, le nombre des accidents de la circulation dans le Benelux a évolué comme suit:

De 82.182 en 1951, le nombre d'accidents est passé à 113.460 en Belgique. En Hollande, la progression a été de 74.703 à 100.000, tandis que, dans le Luxembourg, elle a été de 1.701 à 2.297.

Quant au nombre des victimes, il est passé en Belgique de 28.230 à 44.420, aux Pays-Bas de 23.293 à 30.827, au Grand-Duché de Luxembourg de 1.351 à 1.711.

Et les tués sur place? De 792 à 811 en Belgique, de 509 à 596 en Hollande, de 14 à 36 au Grand-Duché.

On constate ainsi que les progressions sont parallèles dans les pays et que la situation n'est pas plus grave dans aucun des trois, compte tenu des véhicules en circulation.

Nouvelles de la Cour

Le 11 octobre, à l'occasion de l'Anniversaire de Naissance de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse héritière, des listes d'inscription sont déposées au Palais de Luxembourg et au Château de Berg.

*

Le 15 octobre, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience le Général e. r. Jonkheer Willelm Röell, ancien Gouverneur de la Résidence Royale de La Haye.

*

Le 27 octobre, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience de congé S. Exc. Sir Geoffrey Allchin, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Sa Majesté Britannique.

*

Le même jour, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience de congé S. Exc. M. Hendrik Adriaan Hooft, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Sa Majesté la Reine des Pays-Bas, et lui a remis les insignes de Grand-Croix de l'Ordre grand-ducal de la Couronne de Chêne.

*

Le 28 octobre, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse et S. A. R. Monseigneur le Prince, Président de la Croix-Rouge Luxembourgeoise, ont reçu en audience M. Nikolai Tchikalenko, Membre du Præsidium et Chef du Département des relations extérieures de l'Alliance des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge de l'Union des Républiques Soviétiques Socialistes.

*

Le 29 octobre, S. A. R. Monseigneur le Prince a reçu en audience de congé le Colonel B. A. de Veer, Attaché militaire près l'Ambassade Royale des Pays-Bas, et lui a remis, au nom de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse, les insignes de Commandeur de l'Ordre grand-ducal de la Couronne de Chêne.

*

Le 31 octobre, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience S. Exc. le Marquis Francesco Cavalletti di Oliveto Sabino, Ambassadeur d'Italie, qui Lui a présenté M. Vincenzo Bolasco, Premier Secrétaire d'Ambassade.

Le Mois en Luxembourg (mois d'octobre)

1^{er} octobre: A la nouvelle halle d'exposition de Limpertsberg commence le Championnat d'Europe de la Fédération Internationale des Echecs avec la participation des pays du groupe II, à savoir l'Espagne, l'Allemagne de l'Ouest et le Luxembourg. La victoire en groupe II revient finalement à l'Allemagne de l'Ouest.

2 octobre: En ce premier dimanche du mois d'octobre se déroule à travers les rues de la Ville haute et des faubourgs la traditionnelle Procession du Saint-Rosaire.

Les villages mosellans de Greiveldange et Wormeldange célèbrent dans une allégresse générale leur annuelle « Fête du Raisin » en présence de M. le D^r Emile Colling, Ministre de la Santé Publique et de l'Agriculture.

A Mersch, la Société philharmonique fête le centenaire de sa fondation en présence de M. Pierre Frieden, Ministre des Arts et Sciences, et de nombreuses personnalités. Les discours de circonstance sont prononcés par M. le Ministre Pierre Frieden, M. le Député Camille Welter, Bourgmestre ff., M. le D^r

Jean-Pierre Biwer, au nom de l'Union Grand-Duc Adolphe, et M. François Faber, au nom du Comité d'Organisation des festivités du centenaire.

4 octobre: A la tribune des Amitiés Françaises, M. Xavier de Courville commente le thème « Histoire de la Chanson de France » avec des interprétations typiques de M^{lle} Jacqueline Pianavia.

A l'aéroport de Luxembourg-Findel, la SABENA inaugure ses nouvelles lignes Luxembourg-Bruxelles et Luxembourg-Stuttgart qui seront dorénavant quatre fois par semaine au programme de vol de cette société d'aviation.

5 octobre: A la tribune de la British-Luxembourg Society, l'auteur anglaise Miss Beryl Miles parle de son expédition à travers le continent australien. Cette causerie est agrémentée par la présentation de diapositives.

7 octobre: L'Association Luxembourgeoise pour l'Utilisation Pacifique de l'Energie Atomique reçoit Mr. Walker Cislser, Président de la so-

ciété américaine « Fund for Peaceful Atomic Development » et de la « Detroit Edison Company ».

8 octobre: Dans les salons du Casino à Luxembourg se réunit le Bureau de la Fédération Internationale des Coloniaux et Anciens Coloniaux (FICAC) à l'occasion du 30^e anniversaire de la fondation du Cercle Colonial Luxembourgeois. Les travaux portent sur l'organisation du Congrès Mondial de la FICAC qui aura lieu en 1956 à Paris. Les Membres du Bureau de la FICAC sont reçus à l'Hôtel de Ville et un banquet, présidé par M. le Ministre Pierre Frieden, clôture la session.

A la nouvelle salle d'exposition de Limpertsberg, la Chorale des Cosaques du Don présente un récital de chant devant un public nombreux.

9 octobre: A leur tour, Remerschen et Ehnen célèbrent la traditionnelle « Fête du Raisin et du Vin ».

A l'aéroport de Luxembourg-Findel, l'Aéro-Club du Grand-Duché de Luxembourg reçoit une équipe sélectionnée de la Fédération Belge de la Petite Aviation qui présente des exhibitions de petite aviation avec modèles réduits.

La commune de Contern inaugure son nouveau bâtiment d'écoles ainsi que sa nouvelle mairie en présence de nombreuses personnalités dont M. Pierre Frieden, Ministre de l'Education Nationale, qui prononce le discours d'inauguration.

La Chorale Municipale de Schiffange fête le 40^e anniversaire de sa fondation.

10 octobre: L'Office National de Tourisme tient son assemblée générale annuelle à Echternach en présence de M. Paul Wilwertz, Commissaire Général aux Affaires Economiques, Membre du Gouvernement.

11 octobre: Avec le concours de la « Photographic Society of America, le Photo-Club Caméra-Luxembourg organise dans la salle du Carrefour à Luxembourg le 3^e Salon International d'Art Photographique en Couleurs.

12 octobre: En présence de M. le Dr Emile Colling, Ministre de la Santé Publique, des médecins luxembourgeois s'embarquent à l'aéroport de Luxembourg-Findel à bord d'un quadrimoteur de l'Air-India International pour un voyage d'études aux Indes.

15 octobre: La Maison de Santé d'Ettelbruck fête le centenaire de sa fondation.

L'Association luxembourgeoise des Alumni of American Universities invite les professeurs et étudiants américains qui, dans le cadre des échanges, poursuivent actuellement leurs études à des universités belges.

Les Amitiés Françaises d'Echternach et la Section locale des Jeunesses Musicales organisent une soirée chorégraphique à la salle des fêtes de l'école primaire d'Echternach.

En présence de M. Victor Bodson, Ministre de l'Education Physique et des Sports; est inaugurée à Echternach la nouvelle plaine de sports du Lycée classique.

Les dirigeants du Fonds National d'Epargne de l'Union procèdent à la remise de livrets d'épargne à des Pupilles de la Nation en présence de M. Pierre Frieden, Ministre de l'Education Nationale.

16 octobre: Journée Commémorative Nationale 1955 célébrée dans un recueillement général.

Inauguration du Monument aux Victimes de la Guerre 1940-1945 à Diekirch en présence de nombreuses personnalités dont M. Pierre Frieden, Ministre de l'Intérieur, qui prononce un discours commémoratif.

A la Basilique de Lenningen, Mgr. Léon Lommel, Evêque-Coadjuteur, consacre les nouvelles orgues.

La Jeunesse Ouvrière Catholique Luxembourgeoise tient sa Journée des délégués traditionnelle dans la grande salle du Carrefour à Luxembourg.

A Ettelbruck, la communauté israélite inaugure une pierre commémorative pour les victimes de la guerre 1940-1945. M. Pierre Winter, Conseiller de Gouvernement, représentant M. le Ministre de l'Intérieur, prononce une allocution.

Sous la présidence d'honneur de M. Nicolas Biever, Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale, la Fédération Nationale des Sociétés Luxembourgeoises de Secours Mutuels tient son assemblée générale à Luxembourg dans le cadre des festivités prévues à l'occasion du 30^e anniversaire de la fondation de cette Fédération.

Un groupe de l'Association des Anciens Officiers du Service des Chemins de Fer Français visite le Grand-Duché, où les hôtes français sont reçus par M. Léon Daum, Membre de la Haute Autorité de la C. E. C. A.

17 octobre: S. Exc. Monseigneur Dr Joseph Philippe, Evêque du Diocèse de Luxembourg, fête dans l'intimité le 20^e anniversaire de son intronisation.

18 octobre: Un service religieux est célébré en la Chapelle de Girsterklous en l'honneur de Saint-Luc, Patron des médecins et des peintres.

20 octobre: Conférence du cycle Exploration du Monde sur le sujet « Chez les Mongo du Kasaï », traité par M. Luc de Hensch.

22 octobre: Au Théâtre Municipal de Luxembourg, les Galas R. Karsenty de Paris pré-

sentent « Un nommé Judas », pièce en trois actes de Claude-André Puget, avec le concours de Marguerite Jamois et de Paul Meurisse.

A l'occasion du 10^e anniversaire de leur fondation, les Amitiés Françaises d'Esch-sur-Alzette organisent une conférence faite par M. Marc Blanpain, Secrétaire Général de l'Alliance Française, ayant pour sujet « Visions d'Amérique du Sud » et agrémentée par la projection d'un film.

Ouverture au Musée de l'État d'une Exposition de l'aquarelle et de la gouache belges en présence de M. Pierre Frieden, Ministre des Arts et Sciences.

Inauguration à Differdange du XI^e Salon de l'Art Vivant en présence de nombreuses personnalités.

En présence de S. A. R. Monseigneur le Grand-Duc héritier et de nombreuses personnalités de la vie culturelle, le Comte Raoul Follereau fait une conférence sur les léproseries en la salle du Casino de Luxembourg.

23 octobre: L'Action Catholique Rurale organise à l'École Agricole d'Ettelbruck une « Journée des Jeunes Agriculteurs et Vignerons » avec des exposés techniques faits par MM. Victor Dietrich, Directeur de la Station Viticole d'Oberlin (Alsace), et André Moser, Docteur en droit. M. le D^r Emile Colling, Ministre de l'Agriculture, prononce l'allocution de clôture.

A Ettelbruck est célébré le « Remembrance Day » par un service religieux et une cérémonie commémorative devant le Monument du Général Patton, en présence du Colonel Powell et avec la participation de la musique militaire de l'Armée de l'Air des U. S. A.

Les villages de Marnach et de Roder inaugurent leur Monument aux Morts de la Guerre 1940-1945.

L'Union Grand-Duc Adolphe, fédération des sociétés de musique et de chant, tient sa 59^e assemblée générale à Esch-sur-Alzette.

La Fédération des Maîtres-Peintres et Verriers fête la Saint-Luc et le 55^e anniversaire de sa fondation.

24 octobre: La Fédération des Patrons-Bottiers fête le centenaire de sa fondation et la Saint-Crépin.

Fentange inaugure son nouveau bâtiment d'écoles et son hangar des sapeurs-pompiers nouvellement construit.

Commémoration du 10^e anniversaire de l'Organisation des Nations Unies.

29 octobre: L'Association Luxembourgeoise des Ingénieurs et Industriels organise au Casino à Luxembourg une conférence sur « L'utilisation industrielle de l'énergie nucléaire, les recherches, le réacteur expérimental suisse », faite par M. Lalive-d'Épinay.

Inauguration du nouveau pont sur la Sûre à Rosport en présence de M. Victor Bodson, Ministre des Travaux Publics, et du Regierungspräsident D^r Steinlein.

30 octobre: Mgr. Henri Schmit, Curé de l'Église Cathédrale de Luxembourg, fête son jubilé d'or sacerdotal.

31 octobre: A la tribune du Jeune Barreau, M. le Président Henri Rollin, avocat à la Cour d'Appel de Bruxelles et professeur de droit à l'Université Libre de Bruxelles, fait une conférence, dont le sujet est le suivant: « Impressions d'un voyage en U. R. S. S. »

SERVICE INFORMATION ET PRESSE
15, RUE ALBINUS
LUXEMBOURG